



Section  
financière

rapport annuel 2006

Le présent rapport de gestion fournit des renseignements sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 comparativement à la même période en 2005. Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'en date du 14 février 2007.

Ce rapport doit être lu à la lumière des états financiers consolidés vérifiés et des notes y afférentes. À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est exprimée en dollars canadiens et préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). La présente analyse renferme des énoncés prospectifs qui sont assujettis à divers facteurs pouvant entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés ou envisagés dans le cadre de ces énoncés. Les facteurs qui peuvent causer ou contribuer à ces différences incluent, mais ne se limitent pas à ceux discutés ci-dessous.

## Renseignements généraux

### MISSION

La Bourse a pour mission d'exploiter et de développer des services de marché et de compensation de qualité supérieure à l'intention de clients canadiens et étrangers, ainsi que de commercialiser ses propres solutions en technologie de l'information mises au point à l'interne. Pour ce faire, elle vise à demeurer à l'avant-garde des développements dans le monde en matière de gestion des risques, de technologie de marché, de modèle et de réglementation de marché et d'impartition de services dans ces domaines. La réussite de cette mission tient aux efforts incessants que déploient les équipes d'employés de la Bourse afin d'améliorer leurs compétences et leurs pratiques en ce qui a trait au service à la clientèle.

### SECTEURS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES

Nous comptons deux secteurs d'exploitation, à savoir celui de la « Bourse » et celui de la « Chambre de compensation ».

#### Bourse

Au sein du secteur « Bourse », nos principales activités commerciales sont menées par la division Marchés financiers (aussi appelée « MX-MF »), qui comprend les activités relatives aux marchés financiers de même que celles liées à notre service de formation et à la vente d'information boursière, par notre division des Solutions en technologie de l'information (aussi appelée « MX-STI »), par laquelle nous proposons des services et des solutions technologiques, y compris l'élaboration, l'exploitation et le perfectionnement de notre gamme de produits SOLA® ainsi que l'octroi de licences pour ceux-ci, et finalement par la Division de la réglementation. En 2006, le secteur « Bourse » a généré 83 % de nos revenus.

#### MX-MF

La Bourse de Montréal est la seule bourse d'instruments dérivés financiers standardisés au Canada. À ce titre, elle propose une gamme complète d'instruments dérivés sur taux d'intérêt, indices et actions. Elle met les participants en liaison avec ses marchés, établit des relations d'affaires et collabore avec eux afin de s'assurer que les instruments dérivés offerts répondent aux besoins des investisseurs.

#### MX-STI

MX-STI offre des services professionnels de qualité supérieure et propose des solutions logicielles novatrices destinées à un usage interne ou à des tiers. Elle a mis au point une plateforme de négociation électronique à la fine pointe de la technologie appelée SOLA® qui est à la fois robuste, extensible, fiable et exportable et qui sert actuellement de plateforme de négociation électronique pour la Bourse et BOX. MX-STI travaille aussi à l'heure actuelle à la mise au point d'une gamme de produits complémentaires à notre plateforme de négociation exclusive SOLA®, à savoir le logiciel de surveillance des marchés SOLA® Surveillance et la plateforme de compensation SOLA® Compensation. À l'heure actuelle, la mise au point finale et la livraison de ces produits sont prévues au cours de 2007.

MX-STI démontre un savoir-faire exceptionnel dans le domaine du développement de logiciels financiers et elle dispose de ressources exclusives en capital intellectuel. Une équipe spécialisée concentre ses efforts sur la commercialisation de notre plateforme de négociation SOLA® et sur la recherche proactive de clients dans le but d'élargir notre clientèle.

#### DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

La Bourse de Montréal est un organisme d'autoréglementation (OAR) qui joue un rôle important dans le maintien de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité du marché canadien des instruments dérivés négociés en bourse. La Division de la réglementation, qui est exploitée indépendamment des autres structures de la Bourse, s'occupe de la réglementation des marchés de la Bourse et de ses participants et elle relève exclusivement du Comité spécial de la réglementation. Ce comité,

nommé par le conseil d'administration de la Bourse de Montréal, est formé majoritairement de membres indépendants qui ne siègent ni au conseil d'administration de la Bourse de Montréal, ni à celui de la CDCC. La Division de la réglementation exerce ses activités dans un but non lucratif et selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Chambre de compensation**

Le secteur « chambre de compensation » génère des revenus de ses activités de compensation et de règlement ainsi que de la levée d'options et de l'exercice des contrats à terme. Par l'entremise de la CDCC, filiale en propriété exclusive de la Bourse, cette dernière fournit des services de compensation et de contrepartie centrale. La CDCC est l'émetteur d'options négociées sur les marchés de la Bourse de même que la chambre de compensation et le garant des options et des contrats à terme qui y sont négociés. La CDCC réduit les risques des investisseurs en se portant garante de tous les engagements contractuels qui interviennent entre les parties lors de transactions exécutées sur nos marchés. En 2006, le secteur chambre de compensation a généré 17 % de nos revenus.

### **ACTIVITÉS RÉCENTES SUR LE MARCHÉ**

En juillet 2006, la Bourse de Montréal, en partenariat avec CCX, a annoncé la signature d'une entente menant à la création de MCeX, dont l'objectif est de devenir le premier marché réglementé au Canada d'instruments dérivés liés aux émissions et à l'environnement. MCeX est détenue à 51 % par la Bourse de Montréal et à 49 % par CCX, qui géreront toutes deux ce nouveau marché, lequel combine le savoir-faire de la Bourse de Montréal en matière de bourse électronique à celui de CCX, qui exploite le seul système de négociation des émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord. CCX est également le chef de file mondial pour ce qui est du développement et de l'exploitation de marchés environnementaux. Par suite de la présentation de la Loi sur la qualité de l'air par le gouvernement fédéral canadien le 19 octobre 2006, MCeX a annoncé son intention de lancer un marché dès que la structure réglementaire et juridique de cette loi aura été établie au Canada. La Bourse prévoit à l'heure actuelle que les négociations pourront être entreprises sur MCeX en 2007, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Au cours de 2006, la Bourse de Montréal s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire de 13,3 % dans BOX auprès de BSE en contrepartie de 34,2 millions de dollars US (39,8 millions de dollars au 31 décembre 2006). Si la transaction était conclue, la participation de la Bourse de Montréal dans BOX passerait de 31,4 % à 44,7 %. Cette acquisition est assujettie à l'approbation préalable de la SEC ainsi qu'aux conditions de clôture habituelles. Le dépôt officiel de la demande d'approbation réglementaire devrait être fait au premier semestre de 2007. Il n'existe aucune garantie quant à l'approbation de cette acquisition par la SEC ni quant à sa conclusion.

À la fin du mois de septembre 2006, la Bourse de Montréal a signé diverses ententes de coopération internationales (protocoles d'entente) avec quatre bourses chinoises dans le but de consolider le développement des marchés d'instruments dérivés dans les deux pays et possiblement de conclure des contrats de licence relativement à la plateforme de négociation SOLA®. Les protocoles d'entente ont été signés avec Shenzhen Stock Exchange, Dalian Commodity Exchange, Zhengzhou Commodity Exchange et Shanghai Stock Exchange. Les représentants de ces bourses sont attendus à Montréal au premier semestre de 2007, ce qui permettra à la Bourse de Montréal de procéder à une démonstration de sa plateforme de négociation électronique de pointe.

Depuis le 19 octobre 2006, la Bourse de Montréal offre aux participants du marché de gré à gré un nouveau service de compensation de contrats d'options sur actions par l'intermédiaire de la CDCC. Le marché canadien des options sur actions de gré à gré peut d'ores et déjà se prévaloir d'une solution de compensation de contrepartie centrale dont les normes de gestion du risque sont supérieures à celles du modèle bilatéral actuellement en vigueur dans les marchés de gré à gré.

Le 14 février 2007, nous avons conclu une entente de principe avec NYMEX aux termes de laquelle la Bourse et NYMEX ont l'intention de créer une entreprise pour la négociation et la compensation de contrats à terme et d'options de gré à gré (au cours de la première phase) et en bourse (au cours de la deuxième phase) visant des contrats ayant une livraison physique ou financière sur le gaz naturel canadien, le pétrole brut lourd, l'électricité canadienne et possiblement d'autres produits comme les métaux et les marchandises. Dans le cadre de l'entreprise MX-NYMEX, NYMEX a convenu d'acheter, et nous avons convenu d'émettre et de vendre des actions ordinaires de la Bourse nouvellement émises représentant 10 % de notre capital-actions en circulation, compte tenu de cette émission d'actions. Nous avons actuellement l'intention de conclure les conventions définitives concernant l'entreprise MX-NYMEX et de clôturer l'émission et l'achat d'actions connexes le 7 mars 2007 ou vers cette date. D'après notre capital-actions en circulation à la date de l'entente de principe, qui est de 9 273 155 actions ordinaires (avant le fractionnement d'actions), nous prévoyons actuellement émettre 1 030 350 actions ordinaires (3 091 050 actions ordinaires après le fractionnement d'actions) à NYMEX pour un produit brut total en espèces d'environ 90,7 millions de dollars. Pour plus de détails sur ces transactions ainsi que sur l'utilisation envisagée du produit tiré de cette émission il y a lieu de se reporter à la note 24 afférente à nos états financiers consolidés vérifiés.

## Stratégie et perspectives

Pour atteindre nos objectifs, nous avons mis au point une stratégie qui repose sur les éléments suivants :

- Accroître notre marché actuel par l'ajout de nouveaux participants au marché, veiller à l'expansion de notre réseau d'accès et offrir une gamme de produits qui demeure adaptée aux besoins des clients. Les efforts de développement de la Bourse visent à promouvoir une utilisation accrue d'instruments dérivés au Canada.
- Élargir la gamme de services de compensation que nous pourrions offrir à une clientèle élargie, y compris les marchés de gré à gré et les marchés des marchandises, y compris les produits énergétiques.
- Continuer à investir régulièrement dans la gamme SOLA® afin de la maintenir à l'avant-plan des solutions du marché et conclure le développement de la gamme de produits SOLA®, y compris la mise au point finale et la livraison de SOLA® Surveillance et de SOLA® Compensation prévues pour 2007.
- Poursuivre les efforts de commercialisation de notre plateforme de négociation SOLA® et, en définitive, de notre gamme complète de produits SOLA®.
- Étendre et améliorer nos activités relatives aux alliances et tirer parti des nouvelles occasions stratégiques.
- Gérer les coûts afin d'accroître la rentabilité et la valeur pour les actionnaires.

## Recours à des mesures de rendement non conformes aux PCGR

Dans le présent rapport, le terme « bénéfice d'exploitation » désigne une mesure de rendement non conforme aux PCGR du Canada. Bien que le bénéfice d'exploitation soit, en règle générale, considéré comme une mesure de rendement non conforme aux PCGR, il correspond, en l'occurrence, au poste « Bénéfice avant revenus de placement, autres éléments et impôts sur le revenu » dans nos états financiers consolidés vérifiés présentés selon les PCGR du Canada. D'autres sociétés peuvent calculer le bénéfice d'exploitation de manière différente, limitant ainsi son utilité comme mesure comparative.

Le présent rapport fait également état d'une mesure financière complémentaire qui n'est pas calculée selon les PCGR du Canada et qui est utilisée pour mesurer la performance financière de la Bourse, en l'occurrence, les actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation. Cette mesure n'est ni exigée, ni reconnue aux termes des PCGR du Canada. Les actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation s'entendent du total de l'actif moins les règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs, les dépôts de couverture des membres et les dépôts au fonds de compensation. Puisque les actifs exclus de la chambre de compensation ont un passif correspondant et que leur valeur varie en fonction de la volatilité du marché, nous sommes d'avis que les actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation est une mesure plus efficace pour analyser les actifs liés à nos activités d'exploitation courantes. Le lecteur est prié de ne pas utiliser cette mesure non conforme aux PCGR isolément, ni comme substitut à l'analyse des renseignements financiers dressés selon les PCGR du Canada. Il y a lieu de mentionner que d'autres sociétés, y compris celles qui exercent des activités dans le même secteur que le nôtre, peuvent ne pas utiliser cette mesure ou peuvent la calculer de manière différente que celle présentée ici, limitant ainsi son utilité en tant que mesure comparative.

Aux 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
<b>Rapprochement de l'actif total et des actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation déclarés aux présentes</b>		
Actif total	122 694 \$	119 032 \$
Dépôts au fonds de compensation	(14 807)	(4 005)
Dépôts de couverture des membres	(2 312)	(1 041)
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	(6 951)	(22 006)
Actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation	98 624 \$	91 980 \$

## Faits saillants

### Principales données annuelles consolidées

Exercices terminés les 31 décembre (en milliers de dollars, sauf pour les données par action, les ratios et les autres données)

	2006	2005
Données financières		
Revenus	79 260 \$	63 164 \$
Bénéfice d'exploitation	27 645	15 121
Bénéfice net	24 831	15 135
Bénéfice de base par action <sup>1)</sup>	2,84	1,85
Bénéfice dilué par action <sup>1) 2)</sup>	2,72	1,72
Dividendes déclarés par action <sup>1)</sup>	2,50	1,50
Actif total	122 694	119 032
Actifs excluant certains actifs de la chambre de compensation	98 624	91 980
Passifs financiers à long terme	1 072	4 261
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	29 563	25 139
Rendement de l'avoir des actionnaires	37,8 %	24,8 %
Bénéfice d'exploitation/revenus	34,9 %	23,9 %
Bénéfice net/revenus	31,3 %	24,0 %
Autres données		
Volume moyen quotidien (en contrats)	161 517	114 284
Taux de disponibilité de SOLA®	99,84 %	99,90 % <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Ne tient pas compte du fractionnement d'actions devant prendre effet avant l'inscription à la cote des actions de la Bourse ni de l'émission d'actions envisagée à NYMEX relativement à l'investissement de NYMEX.

<sup>2)</sup> Les données concernant le bénéfice dilué par action reflètent l'effet de dilution de nos options d'achat d'actions en cours et de nos actions détenues en garantie par la Bourse à l'égard de prêts consentis aux termes de notre ancien régime d'options d'achat d'actions et de notre ancien régime d'achat d'actions. Il y a lieu de se reporter aux notes 8 et 12 de nos états financiers consolidés vérifiés.

<sup>3)</sup> La mise en œuvre et l'exploitation de la plateforme SOLA® ont eu lieu en octobre 2005.

### INDICATEURS DE RENDEMENT

La direction est d'avis que les principaux indicateurs du rendement de la Bourse sont les suivants :

- Volume moyen quotidien et volume total annuel;
- Bénéfice d'exploitation;
- Bénéfice par action;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation; et
- Fiabilité de la plateforme de négociation électronique et des systèmes d'information connexes, calculée selon le taux de disponibilité de la plateforme de négociation.

## Survol des revenus et des dépenses

### REVENUS

#### Bourse

Le secteur Bourse tire ses revenus des activités qui suivent :

#### TRANSACTIONS

Notre plus importante source de revenus est celle des transactions, qui représente 46 % de nos revenus de 2006. Les revenus tirés des transactions proviennent de deux sources : 1) les frais de transactions, essentiellement déterminés par le type de contrat et par le statut du participant et 2) le volume des transactions.

Puisque les frais de transaction sont évalués par transaction, les revenus tirés des transactions ont un lien direct avec le volume de contrats négociés sur les marchés de la Bourse. En 2005 et en 2006, la Bourse a lancé certains programmes de rabais sur volume aux termes desquels certains de ses clients bénéficiaient de rabais sur volume et de frais limités dans le cadre de l'effort mis de l'avant par la Bourse pour favoriser l'accroissement des liquidités sur ses marchés. Néanmoins, bien que la Bourse établisse elle-même le taux des frais de transaction et les programmes de rabais sur volume, le volume et la composition des transactions dépendent essentiellement de facteurs sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle. Ces facteurs externes comprennent la volatilité des taux d'intérêt ou de l'inflation, les modifications apportées par le gouvernement du Canada aux politiques monétaires ou fiscales, la conjoncture du marché boursier canadien et les conditions économiques et politiques nationales ou internationales.

Les derniers exercices ont été marqués par une hausse soutenue du volume des transactions sur les bourses d'instruments dérivés. La Bourse connaît également des hausses soutenues du volume de ses transactions depuis plusieurs années. Son volume moyen quotidien s'est chiffré à 114 284 contrats en 2005 et 161 517 contrats en 2006, soit une croissance d'un exercice sur l'autre de 41 %. Les volumes des transactions de contrats, de 2005 et de 2006 ont tous successivement établis un niveau record à la Bourse de Montréal.

Les tableaux qui suivent présentent les volumes des transactions par type de produit négocié à la Bourse de Montréal au cours des deux derniers exercices :

	Volumes annuels		Variation en %
	2006	2005	2006-2005
Dérivés sur taux d'intérêt	25 087 481	16 359 599	53 %
Dérivés sur indices	3 156 633	2 286 301	38 %
Options sur actions	12 265 461	10 032 227	22 %
Options sur devises	31 262	7 264	330 %
<b>Total</b>	<b>40 540 837</b>	<b>28 685 391</b>	<b>41 %</b>

	Volume moyen quotidien <sup>1)</sup>		Variation en %
	2006	2005	2006-2005
Dérivés sur taux d'intérêt	100 350	65 438	53 %
Dérivés sur indices	12 576	9 109	38 %
Options sur actions	48 866	39 969	22 %
Options sur devises	125	108	15 %
<b>Total</b>	<b>161 517</b>	<b>114 284</b>	<b>41 %</b>

<sup>1)</sup> Les statistiques du volume moyen quotidien par produit sont calculées en divisant le total des contrats négociés par produit par le nombre de jours de négociation pour chaque produit. Des différences peuvent exister en raison de l'arrondissement des chiffres. Le total du volume moyen quotidien est, quant à lui, calculé en divisant le total des contrats négociés par le nombre de jours de négociation de l'exercice.

L'accroissement récent du volume de négociation est essentiellement attribuable à l'augmentation du volume de négociation visant les dérivés sur taux d'intérêt. Les produits sur taux d'intérêt comprennent essentiellement les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX ») et les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB »).

À notre avis, certains facteurs ont une influence sur le volume de négociation des dérivés sur taux d'intérêt et des dérivés sur indices, notamment le nombre croissant de connexions directes à la plateforme électronique de négociation (des 91 participants agréés au 31 décembre 2006, 64 avaient une connexion à la plateforme, contre 57 sur un total de 85 participants agréés en 2005), les nouveaux programmes de rabais pour les fournisseurs de liquidités et la poursuite des efforts visant l'expansion commerciale de ces produits à l'intention de la clientèle.

Nous sommes d'avis que certains facteurs ont une incidence sur le volume de négociation des dérivés sur actions, notamment le nombre accru de programmes de formation proposés par notre service de formation et les efforts soutenus d'expansion commerciale visant la clientèle au détail.

## MX-STI

MX-STI fournit des services ayant trait aux systèmes informatiques, y compris l'exploitation technique et l'entretien de la plateforme de négociation électronique de la Bourse de même que le développement de solutions technologiques. Les revenus générés par MX-STI proviennent principalement de deux sources :

- 1) l'octroi de licences et l'entretien de la plateforme de négociation, y compris les modifications logicielles apportées à la demande des clients et les frais liés à la mise en œuvre de solutions technologiques; et
- 2) les services liés à l'exploitation technique de la plateforme de négociation électronique.

À l'heure actuelle, le seul client externe de l'unité MX-STI est BOX (incluant BOX-R). Nous avons conclu une entente de service avec BOX aux termes de laquelle nous assurons l'exploitation technique de la plateforme de négociation de BOX. En 2003, nous avons également accepté de financer certains actifs, à savoir du matériel et des logiciels informatiques, au nom de BOX. Le capital et les intérêts liés aux contrats de location-acquisition visant ces actifs ont été refacturés à BOX au coût dans le cadre des services fournis à BOX. L'entente de service arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le 14 mars 2006, BOX a confirmé qu'elle avait choisi la nouvelle plateforme de négociation électronique SOLA® pour ses opérations. Depuis octobre 2006, BOX utilise la plateforme SOLA® pour ses négociations et l'entente de service a été mise à jour afin de tenir compte de la nouvelle licence visant SOLA®, dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Une équipe spécialisée concentre ses efforts sur la commercialisation des solutions SOLA® et sur la recherche active de nouvelles occasions d'affaires afin d'élargir la clientèle de la Bourse.

En 2006, l'unité MX-STI a généré 19 % des revenus de la Bourse.

## INFORMATION BOURSIÈRE

La Bourse vend aux participants du marché à l'échelle mondiale des données de négociation et de cotation en temps réel (cotes, cours boursiers, quantités, transactions) de même que des données historiques. La mise à la disposition des participants de renseignements complets et en temps opportun sur les activités du marché permettent à ceux-ci et aux investisseurs de prendre des décisions éclairées, en plus de favoriser l'efficacité des marchés.

Les revenus provenant de la vente de données de marché sont essentiellement tributaires du nombre d'abonnements aux données, lequel augmente grâce au réseau de courtiers de la Bourse et en fonction de la taille de sa clientèle, ainsi qu'à sa capacité à demeurer un marché de premier plan et à suivre l'évolution technologique qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité, la fiabilité et le prix des données de marché. Les revenus tirés de l'information boursière proviennent également de la vente de données à des revendeurs de renseignements ainsi que de la vente de cotes individuelles par le biais d'Internet.

Au 31 décembre 2006, l'information boursière fournie par la Bourse paraissait sur plus de 26 300 écrans, contre environ 23 200 au 31 décembre 2005, une augmentation de 13 %. En 2006, les revenus tirés de l'information boursière représentaient 13 % des revenus de la Bourse.

## PARTICIPANTS, DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

Les activités de la Division de la réglementation sont réalisées selon le principe de l'autofinancement et dans un but non lucratif. De par sa structure financière, la Division de la réglementation est une unité administrative distincte de la Bourse de Montréal et elle exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts. Tout surplus réalisé par la Division de la réglementation doit être redistribué aux participants agréés (excluant les revenus tirés des amendes, lesquels ne sont pas redistribués) alors que toute insuffisance de fonds doit être réglée au moyen d'une cotisation spéciale par les participants agréés ou encore par la Bourse de Montréal sur les recommandations du Comité spécial de la réglementation.

Les revenus générés par la Division de la réglementation proviennent de deux sources : 1) les frais réglementaires et 2) les amendes. Les frais réglementaires comprennent essentiellement les frais de surveillance du marché perçus par la Bourse pour le compte de la Division de la réglementation. Ces frais de surveillance du marché peuvent être divisés en deux grandes catégories : une cotisation annuelle fixe versée sur une base trimestrielle par tous les participants agréés de la Bourse de Montréal, peu importe leur niveau d'activité sur le marché, et les frais versés par contrat négocié sur le marché de la Bourse de Montréal. Ces derniers frais sont imputés aux deux parties qui prennent part aux transactions (à l'acheteur et au vendeur) et ils sont facturés aux participants agréés sur une base mensuelle.

D'autres frais sont également facturés pour l'autorisation des intermédiaires au service des participants agréés désireux d'avoir un accès direct à la plateforme de négociation électronique de la Bourse de Montréal de même que pour le renouvellement annuel de cette autorisation. Ces frais ne constituent pas une part importante de l'ensemble des frais réglementaires perçus par la Division de la réglementation.

Les revenus tirés des amendes proviennent des sanctions pécuniaires imposées par la Division de la réglementation, dont le rôle consiste à réglementer et à surveiller les marchés de la Bourse et à assurer que les participants agréés se conforment à la loi en vigueur et aux règles et politiques de la Bourse de Montréal. L'imposition d'amendes découle des mesures disciplinaires prises par la Division de la réglementation en fonction des faits et gestes des participants agréés ou de leurs employés sur les marchés de la Bourse. La fréquence à laquelle les amendes peuvent être imposées ainsi que leur montant peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Les revenus tirés des amendes servent à des fins réglementaires. Ils peuvent également servir, sous réserve de l'approbation du Comité spécial de la réglementation, à des fins éducatives ou caritatives. Les revenus tirés des amendes sont exclus des calculs effectués à la fin de chaque exercice pour déterminer le montant des frais réglementaires excédentaires perçus au cours de l'exercice et qui doivent être remboursés aux participants agréés de sorte que les revenus tirés des amendes ne sont pas, en cas de surplus, remboursés aux participants agréés. Les revenus supplémentaires provenant des participants se composent essentiellement des frais « d'accès et de connexion » facturés aux participants agréés.

En 2006, les revenus provenant des participants ont représenté 4 % des revenus de la Bourse. Environ les deux tiers des revenus provenant des participants sont réalisés par la Division de la réglementation.

#### AUTRES

Une tranche importante des autres revenus provient du service de formation de la Bourse de Montréal. Ce service a pour mission d'informer et d'éduquer le public en général et les professionnels de la finance en particulier sur l'utilisation et la valeur d'instruments dérivés en matière de gestion de portefeuille et de gestion du risque.

Les autres revenus ont représenté 1 % des revenus enregistrés par la Bourse en 2006.

#### Chambre de compensation

Ce secteur fournit à la Bourse des services de contrepartie centrale de compensation et de règlement aux participants agréés par l'entremise de la CDCC. Celle-ci réduit le risque pour les investisseurs en se portant garante des engagements contractuels qui interviennent entre les parties dans le cadre de transactions exécutées sur les marchés de la Bourse de Montréal.

Le secteur de la chambre de compensation tire ses revenus de frais de transactions et de certains revenus de participant liés à la compensation et au règlement de nos produits. Nos revenus de compensation et de règlement varient principalement en fonction du volume de transactions visant nos produits et, par conséquent, des mêmes facteurs qui influent sur les volumes de transactions. Bien que négligeables pour l'exercice 2006, les revenus tirés de la compensation et du règlement depuis octobre 2006 fluctuent également en fonction du nombre de transactions sur le marché de gré à gré compensées par la CDCC.

Les revenus tirés de la CDCC ont représenté 17 % du total des revenus de la Bourse en 2006. Ils comprennent certains revenus provenant des participants mais ils sont, somme toute, négligeables.

#### DÉPENSES

La majeure partie des dépenses de la Bourse de Montréal est attribuable aux salaires et aux charges sociales, qui représentent 44 % de ses dépenses en 2006. Les autres dépenses d'importance sont engagées pour le support de la plateforme de négociation électronique de la Bourse, y compris les dépenses liées aux licences et à l'entretien, l'amortissement et les télécommunications, de même que les frais généraux et d'administration, qui comprennent notamment les honoraires professionnels, les dépenses liées au développement des affaires et celles associées à la formation du personnel.

Bien que la majorité des dépenses soient fixes, c'est-à-dire que leur structure d'ensemble ne dépend généralement pas du volume des transactions, d'autres dépenses dépendent en partie de l'entretien de la plateforme de négociation électronique et des améliorations qui y sont apportées.

Il y a lieu de préciser que, avant son inscription à la cote, la Bourse de Montréal n'était pas un émetteur assujéti au Canada. Néanmoins, au cours des dernières années, la Bourse s'est elle-même imposée des règles strictes de gouvernance et de présentation de l'information financière au même titre que les sociétés publiques, et les dépenses afférentes à l'observation de ces règles sont prises en compte dans la structure actuelle de ses coûts. Toutefois, en tant qu'émetteur assujéti, il est possible que la Bourse doive engager des dépenses supplémentaires relativement à la conformité ainsi que des frais juridiques, comptables et autres qui ne la concernaient pas directement auparavant, ce qui signifie que les coûts des périodes futures pourraient être supérieurs aux coûts historiques associés à ces postes qui sont présentés dans les résultats historiques et les états financiers de la Bourse de Montréal.

## Comparaison entre les résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

### REVENUS

Le total des revenus de la Bourse s'est chiffré à 79,3 millions de dollars en 2006, contre 63,2 millions de dollars en 2005, en hausse de 16,1 millions de dollars ou de 25 %. Le tableau suivant présente la ventilation des revenus en 2006 et en 2005 :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		Variation	
	\$	% du total	\$	% du total	\$	%
Revenus						
Transactions	36 422	46 %	26 403	42 %	10 019	38 %
Compensation et levée d'options	12 989	17 %	9 609	15 %	3 380	35 %
Services informatiques	15 275	19 %	15 581	25 %	(306)	(2) %
Information boursière	10 562	13 %	8 095	13 %	2 467	30 %
Participants	3 261	4 %	2 456	4 %	805	33 %
Autres	751	1 %	1 020	1 %	(269)	(26) %
Total des revenus	79 260	100 %	63 164	100 %	16 096	25 %

### Transactions

À l'instar de 2005, les efforts soutenus qui ont été déployés pour développer le marché des instruments dérivés au Canada et à l'étranger se sont traduits par une distribution accrue des connexions directes à la plateforme de négociation électronique. De plus, le lancement de nouveaux programmes pour les fournisseurs de liquidités et les tendances mondiales vers l'utilisation accrue d'instruments dérivés ont donné lieu à un accroissement des volumes et des revenus de la Bourse de Montréal en 2006.

Le volume moyen quotidien est passé de 114 284 contrats en 2005 à 161 517 contrats en 2006, soit une augmentation de 47 233 contrats ou de 41 % qui s'est traduite par une hausse de 11,3 millions de dollars des revenus tirés des transactions. Toutefois, la croissance de l'ensemble des volumes a également donné lieu à une hausse du nombre de rabais sur le volume (programme de rabais pour les fournisseurs de liquidités) en 2006 comparativement à ceux de 2005, les rabais supplémentaires totalisant 1,3 million de dollars, soit une augmentation nette de 10,0 millions de dollars des revenus tirés des transactions. L'accroissement du volume moyen quotidien affiché en 2006 dépasse de 25 % le volume moyen réalisé au cours des trois derniers exercices, ce qui s'explique principalement par l'intensification des activités de négociation d'instruments dérivés à l'échelle mondiale.

Les dérivés sur taux d'intérêt ont maintenu la plus forte croissance, comme en témoigne la hausse de 53 % du volume moyen quotidien. Les dérivés sur indices ont également affiché une forte progression de 38 % du volume moyen quotidien alors que le volume des options sur actions a connu une hausse de 22 %.

En 2006, les revenus de la Bourse tirés des transactions se sont élevés au total à 36,4 millions de dollars, contre 26,4 millions de dollars en 2005, en hausse de 10,0 millions de dollars ou de 38 % pour les motifs indiqués ci-dessus. En 2006, les revenus moyens par contrat ont fléchi légèrement pour se chiffrer à 0,90 \$ par contrat, contre 0,92 \$ par contrat en 2005. Cette diminution s'explique à la fois par les rabais sur volume supplémentaires aux termes des programmes de rabais pour les fournisseurs de liquidités et par la variation de la composition des produits et des clients.

### Compensation et levée d'options

Les revenus tirés de la compensation et de la levée d'options ont augmenté de 3,4 millions de dollars ou de 35 % pour passer de 9,6 millions de dollars en 2005 à 13,0 millions de dollars en 2006, principalement en raison de la hausse du volume des transactions sur les marchés de la Bourse.

### Services informatiques

Les revenus provenant des services informatiques ont atteint 15,3 millions de dollars en 2006, contre 15,6 millions de dollars en 2005, un repli de 0,3 million de dollars ou de 2 %.

Une diminution de 0,9 million de dollars a été enregistrée en raison d'une réduction des paiements au titre de contrats de location-acquisition qui ont été refacturés à BOX. Cette diminution a été contrebalancée par les revenus de services supplémentaires d'environ 0,6 million de dollars découlant de la renégociation de l'entente de service conclue avec BOX en octobre 2005.

### Information boursière

Les revenus tirés de l'information boursière ont atteint 10,6 millions de dollars en 2006, contre 8,1 millions de dollars en 2005, en hausse de 2,5 millions de dollars ou de 30 %. Au cours de l'exercice, la Bourse de Montréal a rajusté sa structure de prix, ce qui explique l'augmentation de 1,5 million de dollars des revenus. L'accroissement du nombre d'abonnements aux services d'information boursière, attribuable à la hausse du nombre de participants et du volume des transactions, a représenté 0,9 million de dollars des revenus supplémentaires.

Au 31 décembre 2006, l'information boursière fournie par la Bourse était affichée sur plus de 26 300 écrans, contre environ 23 200 écrans au 31 décembre 2005, une augmentation de 13 %.

### Participants

Les revenus des participants agréés, qui proviennent principalement de la Division de la réglementation, ont atteint 3,3 millions de dollars en 2006, contre 2,5 millions de dollars en 2005, une progression de 0,8 million de dollars ou de 33 %.

Cette augmentation s'explique en majeure partie par les dépenses nettes supplémentaires de 0,7 million de dollars (essentiellement liées aux salaires et aux charges sociales) engagées dans le cadre de l'exploitation de la Division de la réglementation, lesquelles ont été assumées en fin de compte par les participants agréés.

Au 31 décembre 2006, le nombre de participants agréés s'est établi à 91, dont 64 qui utilisent la plateforme de négociation électronique, contre 85 participants agréés au 31 décembre 2005, incluant 57 participants utilisant la plateforme de négociation électronique.

Les revenus des autres participants ont augmenté de 0,1 million de dollars en raison de l'accroissement des frais d'accès, lequel découle de la hausse du nombre de participants agréés.

### DÉPENSES

Le total des dépenses d'exploitation s'est élevé à 51,6 millions de dollars en 2006, contre 48,0 millions de dollars en 2005, une augmentation de 3,6 millions de dollars ou de 7 % dans l'ensemble. Le tableau qui suit présente la ventilation des dépenses que la Bourse a engagées en 2006 et en 2005 :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		Variation	
	\$	% du total	\$	% du total	\$	%
Total des revenus	79 260	100 %	63 164	100 %	16 096	25 %
Dépenses						
Salaires et charges sociales	22 811	44 %	19 891	41 %	2 920	15 %
Exploitation des locaux	2 667	5 %	2 754	6 %	(87)	(3) %
Licences et entretien informatique	6 184	12 %	6 397	13 %	(213)	(3) %
Amortissement des immobilisations et des autres actifs	6 398	12 %	7 586	16 %	(1 188)	(16) %
Frais généraux et d'administration	8 995	18 %	6 810	14 %	2 185	32 %
Télécommunications	2 536	5 %	2 841	6 %	(305)	(11) %
Affaires publiques	1 870	4 %	1 408	3 %	462	33 %
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition et sur des dettes échéant à moins de un an	154	—	356	1 %	(202)	(57) %
Total des dépenses	51 615	100 %	48 043	100 %	3 572	7 %
Bénéfice d'exploitation	27 645		15 121		12 524	83 %

### Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales ont totalisé 22,8 millions de dollars en 2006, contre 19,9 millions de dollars en 2005, une augmentation globale de 2,9 millions de dollars ou d'environ 15 %. Cette augmentation, qui s'explique en majeure partie par l'accroissement du personnel, principalement au sein de l'unité MX-STI, ainsi que par la hausse de la bonification versée au mérite et du salaire annuel, s'est établie au total à 4,9 millions de dollars, mais elle a été neutralisée en partie par les salaires capitalisés dans le cadre des développements technologiques qui se sont élevés à 2,0 millions de dollars.

Le nombre total de salariés équivalent temps plein de la Bourse atteignait 219 au 31 décembre 2006, contre 201 au 31 décembre 2005, une augmentation d'environ 9 %.

**Exploitation des locaux**

Les dépenses associées à l'exploitation des locaux sont demeurées relativement stables en 2006, diminuant d'environ 3 % par rapport à celles inscrites en 2005. Cette légère diminution en 2006 est principalement attribuable à une réduction de la superficie des bureaux loués en 2005.

**Licences et entretien informatique**

Les dépenses liées aux licences et à l'entretien informatique ont fléchi pour s'établir à 6,2 millions de dollars en 2006, alors qu'elles étaient de 6,4 millions de dollars en 2005, une diminution de 0,2 million de dollars ou de 3 %. Ce fléchissement découle essentiellement d'une réduction des licences et des contrats d'entretien informatique par suite de la vente de Clearco Inc. en décembre 2005.

**Amortissement des immobilisations et des autres actifs**

L'amortissement des immobilisations et des autres actifs a reculé pour s'établir à 6,4 millions de dollars en 2006, contre 7,6 millions de dollars en 2005, en baisse de 1,2 million de dollars ou de 16 %. Cette baisse est essentiellement due à une réduction de 0,7 million de dollars de l'amortissement des actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition et de 0,5 million de dollars en regard de certaines améliorations locatives qui ont été entièrement amorties en 2005.

**Frais généraux et d'administration**

Les frais généraux et d'administration sont passés de 6,8 millions de dollars en 2005 à 9,0 millions de dollars en 2006, une hausse de 2,2 millions de dollars ou d'environ 32 %.

Cette hausse est principalement attribuable à une charge de 2,1 millions de dollars imputée aux frais généraux et d'administration qui a été engagée pour un règlement judiciaire conclu avec 31 des 70 demandeurs et pour la constitution d'une provision pour les demandeurs restants dans le cadre d'une poursuite intentée contre la Bourse par suite de la fermeture de son parquet en 2001.

**Télécommunications**

Les dépenses de télécommunications ont diminué de 0,3 million de dollars ou de 11 % pour se chiffrer à 2,5 millions de dollars en 2006, contre 2,8 millions de dollars en 2005. Cette diminution découle essentiellement d'une réduction des frais attribuable à une renégociation des ententes conclues avec les fournisseurs.

**Affaires publiques**

Les dépenses liées aux affaires publiques ont augmenté pour atteindre 1,9 million de dollars en 2006, en regard de 1,4 million de dollars en 2005, une hausse de 0,5 million de dollars ou de 33 % qui s'explique par l'intensification des activités de relations publiques et des efforts de commercialisation.

**Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition et sur les dettes échéant à moins de un an**

Les intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition et sur les dettes échéant à moins de un an ont diminué de 0,2 million de dollars ou de 57 % pour se chiffrer à 0,2 million de dollars en 2006, contre 0,4 million de dollars en 2005. Cette baisse s'explique par les remboursements de dettes effectués au cours de l'exercice.

**BÉNÉFICE D'EXPLOITATION**

Le bénéfice d'exploitation a progressé pour atteindre 27,6 millions de dollars en 2006, contre 15,1 millions de dollars en 2005, une hausse de 12,5 millions de dollars ou de 83 %. Le bénéfice d'exploitation a représenté 35 % du total des revenus enregistrés en 2006, contre 24 % en 2005. Pour 2006, le bénéfice d'exploitation tient compte d'une charge de 2,1 millions de dollars imputée aux frais généraux et d'administration et engagée dans le cadre de règlements judiciaires et pour la constitution d'une provision en rapport avec la fermeture du parquet de la Bourse de Montréal.

**REVENUS DE PLACEMENTS**

Les revenus de placements ont augmenté pour s'établir à 2,6 millions de dollars en 2006, contre 1,8 million de dollars en 2005, en hausse de 0,8 million de dollars ou de 46 % par suite de l'accroissement de la trésorerie et équivalents et des placements temporaires ainsi que de l'augmentation des dépôts au fonds de compensation détenus au cours de l'exercice.

## AUTRES ÉLÉMENTS

### **Quote-part des résultats de sociétés sous influence notable, déduction faite de la perte découlant de la matérialisation de l'écart de conversion**

La quote-part des résultats de sociétés sous influence notable représente la quote-part des résultats de BOX revenant à la Bourse. Ce placement est comptabilisé à la valeur de consolidation conformément aux PCGR du Canada, en fonction d'une participation de 31,4 % dans BOX au 31 décembre 2006 (31,4 % en 2005). La quote-part des résultats de BOX (avant la perte sur matérialisation de l'écart de conversion) s'est chiffrée à 1,7 million de dollars en 2006, contre 2,3 millions de dollars en 2005, un repli de 0,6 million de dollars ou d'environ 25 %. Malgré la hausse du bénéfice d'exploitation de BOX, ce repli s'explique essentiellement par l'amortissement accéléré que BOX a inscrit pour son ancien système de négociation par suite de la migration de ce système vers la plateforme SOLA®.

En 2006, la quote-part des résultats de BOX a été diminuée par une perte de 0,6 million de dollars découlant de la matérialisation de l'écart de conversion inscrit à la suite des distributions versées par BOX.

### **Gain sur dilution**

En 2005, un gain sur dilution de 1,0 million de dollars a été enregistré relativement au placement de la Bourse dans BOX lorsque deux nouveaux investisseurs ont acquis des parts de BOX.

### **Perte et frais de résiliation sur la cession de placements dans une société sous influence notable et dans une cœntreprise**

Le 19 décembre 2005, la Bourse de Montréal a résilié son entente avec Oxen Inc. et Clearco Inc., vendant sa participation en contrepartie d'une somme de un dollar. La cession de ce placement a donné lieu à une perte de 0,7 million de dollars, dont 0,3 million de dollars en frais de résiliation.

## IMPÔTS SUR LE REVENU

La charge d'impôts de la Bourse de Montréal pour l'exercice 2006 s'est élevée à 6,6 millions de dollars, contre 4,4 millions de dollars en 2005, augmentation qui s'explique par la hausse du bénéfice net. Le taux d'imposition effectif pour 2006 s'est établi à 21 %, contre 22 % en 2005. Malgré l'accroissement des taux d'imposition prescrits par la loi, la diminution du taux d'imposition effectif de la Bourse est essentiellement attribuable à une variation de la provision pour moins-value. Il y a lieu de se reporter aux notes 5, 16 et 18 afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

## BÉNÉFICE NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le bénéfice net s'est établi à 24,8 millions de dollars, contre 15,1 millions de dollars en 2005, en hausse de 9,7 millions de dollars ou d'environ 64 %. Le bénéfice net a représenté 31 % des revenus de 2006, contre 24 % pour l'exercice 2005.

Le bénéfice de base par action de 2006 s'est chiffré à 2,84 \$, contre 1,85 \$ en 2005. Le bénéfice dilué par action de 2006 s'est situé à 2,72 \$, en regard de 1,72 \$ en 2005. Ces montants par action ne tiennent pas compte de l'incidence du fractionnement des actions à raison de trois actions contre une qui prendra effet avant l'inscription à la cote des actions de la Bourse, ni de l'incidence de l'émission envisagée de 1 030 350 actions ordinaires (3 091 050 actions ordinaires après le fractionnement d'actions) à NYMEX, laquelle émission devrait se clôturer le ou vers le 7 mars 2007. Compte tenu du fractionnement des actions de la Bourse, le bénéfice de base par action de 2006 serait de 0,95 \$ (0,62 \$ en 2005) tandis que le bénéfice dilué par action serait de 0,91 \$, en 2006 (0,57 \$ en 2005).

## Analyse sectorielle

### **BOURSE**

Les revenus du secteur Bourse sont passés de 53,2 millions de dollars en 2005 à 66,0 millions de dollars en 2006, une progression de 12,8 millions de dollars ou de 24 % qui découle principalement de l'intensification des activités sur les marchés de la Bourse de Montréal.

Les revenus de placement se sont accrus pour atteindre 1,5 million de dollars en 2006, contre 1,2 million de dollars à l'exercice précédent, une augmentation de 0,3 million de dollars ou de 25 % attribuable à la hausse de la trésorerie et des placements temporaires.

La quote-part du secteur Bourse dans les résultats de BOX (avant la perte sur matérialisation de l'écart de conversion) s'est chiffrée à 1,7 million de dollars en 2006, contre 2,3 millions de dollars en 2005, accusant un recul de 0,6 million de dollars ou d'environ 25 %. Malgré une hausse du bénéfice d'exploitation de BOX, la diminution de la quote-part des résultats est essentiellement attribuable à l'amortissement accéléré inscrit par BOX relativement à son ancien système de négociation par suite de la migration vers la plateforme SOLA®. De plus, en 2006, la quote-part des résultats de BOX a été diminuée par une perte de 0,6 million de dollars découlant de la matérialisation de l'écart de conversion inscrit à la suite des distributions versées par BOX.

Le bénéfice net s'est établi à 17,0 millions de dollars en 2006, contre 11,2 millions de dollars en 2005, une augmentation de 5,8 millions de dollars ou d'environ 52 % qui s'explique principalement par la hausse des revenus, déduction faite des impôts sur le revenu y afférents. Le bénéfice net a représenté 26 % du total des revenus en 2006, contre 21 % en 2005.

### CHAMBRE DE COMPENSATION

Les revenus tirés de la CDCC sont passés de 10,0 millions de dollars en 2005 à 13,2 millions de dollars en 2006, une hausse de 3,3 millions de dollars ou de 33 %. Cette augmentation est essentiellement due à l'intensification des activités sur les marchés de la Bourse. Le bénéfice net a atteint 7,8 millions de dollars en 2006, contre 4,0 millions de dollars en 2005, une progression de 3,8 millions de dollars ou de 97 % qui résulte principalement de l'augmentation des revenus, déduction faite des impôts sur le revenu. Le bénéfice net a représenté 59 % des revenus de la Bourse en 2006, contre 40 % en 2005.

Une analyse des plus récents résultats trimestriels de la Bourse est fournie à la section « Renseignements financiers trimestriels » paraissant plus loin dans le présent rapport.

## Liquidités et ressources financières

### LIQUIDITÉS

Les liquidités de la Bourse proviennent essentiellement de l'exploitation. Les besoins de liquidités ont trait essentiellement aux frais d'exploitation, aux dépenses en immobilisations pour mettre au point des solutions technologiques et apporter des améliorations technologiques ainsi qu'aux remboursements de la dette.

Au 31 décembre 2006, la trésorerie et les équivalents et les placements temporaires de la Bourse totalisaient 59,6 millions de dollars, contre 57,0 millions de dollars au 31 décembre 2005. En 2006, la Bourse a versé des dividendes de 23,2 millions de dollars, y compris un dividende spécial en espèces de 1,50 \$ par action ordinaire en circulation (au total, environ 13,9 millions de dollars) déclaré en 2005. De plus, le 30 novembre 2006, la Bourse a déclaré un dividende spécial de 1,50 \$ par action ordinaire (au total, environ 13,9 millions de dollars) qui a été versé le 12 janvier 2007 aux actionnaires inscrits au 5 janvier 2007.

La Bourse estime que les soldes actuels de la trésorerie et que les rentrées futures provenant de l'exploitation suffiront pour répondre aux besoins de liquidités à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible. Si les flux de trésorerie liés à l'exploitation diminuaient de façon importante, la Bourse croit être en mesure, à l'heure actuelle, d'obtenir des capitaux de diverses façons afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme, notamment par l'utilisation des crédits d'exploitation renouvelables inutilisés et la prorogation des facilités de crédit disponibles.

La Bourse dispose de crédits d'exploitation de 2,0 millions de dollars, dont une tranche de 1,8 million de dollars a été prélevée (au moyen d'une lettre de crédit) en garantie au fiduciaire aux termes du régime d'avantages sociaux futurs de la Bourse relativement aux prestations constituées. Les emprunts effectués aux termes des crédits d'exploitation portent intérêt au taux préférentiel de la banque. Les crédits d'exploitation comportent des clauses restrictives habituelles selon lesquelles la Bourse doit maintenir certains ratios financiers.

En outre, la CDCC a conclu une entente de crédit de soutien renouvelable totalisant 30,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne de l'annexe I en vue de fournir des liquidités advenant une défaillance d'un membre compensateur. Dans le cadre de cette entente, l'emprunt doit être garanti et porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 0,75 %. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée depuis qu'elle a été établie.

La Bourse entend financer l'acquisition prévue d'une participation supplémentaire de 13,3 % dans BOX au moyen des crédits renouvelables d'un montant de 34,0 millions de dollars US accordés par une banque canadienne de l'annexe I. Les crédits renouvelables seront d'une durée de 5 ans à partir de la date de clôture de la transaction. Ces crédits seront disponibles en dollars canadiens sous forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit et en dollars américains, sous forme

d'avances, d'emprunts portant intérêt LIBOR et de lettres de crédit. Les taux d'intérêt et les frais seront fondés sur le taux de l'acceptation bancaire ou sur le LIBOR, selon le cas, majoré d'une marge allant jusqu'à 0,7 % basé sur certains ratios financiers. Les crédits comporteront certaines clauses restrictives qui, notamment, prévoient que la Bourse maintienne certains ratios financiers et restreignent la capacité de la Bourse de contracter des emprunts supplémentaires, sauf dans certains cas précis. En outre, les crédits permettront de majorer la ligne de crédit renouvelable ou d'obtenir des crédits renouvelables supplémentaires d'un montant maximal de 30,0 millions de dollars US, qui peuvent être accordés par le même prêteur ou par un autre prêteur (soit la fonctionnalité accordéon).

Aux termes de la décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF) reconnaissant la Bourse comme une bourse et un OAR et, conformément aux règles concernant la Division de la réglementation de la Bourse, les frais, amendes et pénalités réglementaires recouverts par la Division de la réglementation ou au nom de celle-ci ne peuvent être distribués à la Bourse ou à toute autre entité que par la Division de la réglementation elle-même. Par conséquent, l'utilisation des frais, des amendes et des pénalités réglementaires par la Division de la réglementation ou au nom de celle-ci peut être considérée comme étant restreinte, et la Bourse pourrait être tenue de constater les soldes en espèces connexes, le cas échéant, à titre de liquidités soumises à restrictions au cours de périodes ultérieures. Au 31 décembre 2006, les liquidités soumises à restrictions se chiffraient à 1,7 million de dollars (1,5 million de dollars en 2005).

La décision de reconnaissance de la Bourse contient des critères de viabilité financière précis (ratios financiers) qui doivent être respectés. S'ils ne sont pas respectés pendant une période de plus de trois mois, la Bourse doit faire parvenir une lettre au personnel de l'AMF l'avisant des raisons pour lesquelles le ratio n'a pas été respecté et des mesures entreprises pour corriger cette non-conformité. Dans ce cas, la Bourse ne peut pas, sans l'approbation préalable de l'AMF, avoir la permission de verser des dividendes et des primes aux administrateurs et aux dirigeants et verser certains autres paiements et distributions avant qu'il ne se soit écoulé au moins six mois après la rectification ou une période plus courte convenue par l'AMF.

#### **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

En 2006, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont totalisé 29,6 millions de dollars, contre 25,1 millions de dollars en 2005, surtout en raison de l'augmentation des liquidités provenant des activités d'exploitation et de la variation nette des soldes hors caisse d'actifs et de passifs liés à l'exploitation.

#### **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

En 2006, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont nécessité des sorties de fonds de 6,8 millions de dollars, contre 12,8 millions de dollars en 2005. Ces sorties de fonds ont découlé de l'acquisition de placements dont le montant net se chiffre à 3,6 millions de dollars, à un investissement de 5,7 millions de dollars dans des immobilisations et d'autres actifs en 2006, essentiellement pour mettre au point notre logiciel SOLA®, déduction faite d'une distribution de 2,5 millions de dollars reçue de BOX.

#### **Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont nécessité des sorties de fonds de 24,2 millions de dollars, contre 2,0 millions de dollars en 2005. Les sorties de fonds sont attribuables essentiellement au versement de dividendes totalisant 23,2 millions de dollars en 2006. Au cours de 2006, les paiements aux termes des contrats de location-acquisition ont totalisé 3,2 millions de dollars, les liquidités soumises à restrictions ont nécessité 1,2 million de dollars, tandis que les émissions d'actions ont généré 3,3 millions de dollars.

#### **ACTIF TOTAL**

L'actif total, exception faite de certains actifs de la chambre de compensation, a augmenté pour s'établir à 98,6 millions de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 92,0 millions de dollars au 31 décembre 2005, soit une hausse de 6,6 millions de dollars, ou de 7 %. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la hausse de la trésorerie et des équivalents, des placements temporaires et des débiteurs.

Les règlements quotidiens des membres compensateurs consistent en des sommes à recevoir de ceux-ci ou à payer à ceux-ci par suite de l'évaluation à la valeur marchande de l'intérêt en cours des contrats à terme et de la compensation des transactions sur options quotidiennement, et qui doivent être perçues des membres ou reçues par ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes sont inscrites comme éléments d'actif dans le bilan et ne sont pas déduites des sommes à payer à d'autres membres compensateurs, qui sont présentées comme éléments de passif.

Les dépôts en espèces des membres compensateurs sont détenus au nom de la CDCC et présentés dans les bilans consolidés aux rubriques « Dépôts de couverture des membres » et « Dépôts au fonds de compensation ». Les titres du gouvernement, les lettres de crédit et les autres titres sont déposés par les membres compensateurs auprès de dépositaires agréés aux termes

de contrats irrévocables. Les membres compensateurs peuvent également déposer directement des lettres de crédit et des récépissés d'entiercement auprès de la CDCC.

En outre, des dépôts de couverture et du fonds de compensation sont détenus par des dépositaires, dépôts dont la CDCC est le bénéficiaire, lesquels ne sont pas inscrits aux bilans consolidés.

## Capital-actions

Au 31 décembre 2006, notre capital-actions consistait en 9 273 155 actions ordinaires émises et en circulation, dont la totalité sont des actions votantes et participantes. De ce nombre, 85 391 actions étaient détenues à titre de garantie à l'égard de prêts aux termes de l'ancien régime d'achat d'actions et 298 318 actions étaient détenues à titre de garantie à l'égard de prêts aux termes de l'ancien régime d'options sur actions. Avant l'inscription à la cote de nos actions, nous réaliserons un fractionnement d'actions à raison de trois actions contre une. De plus, nous prévoyons actuellement émettre 1 030 350 actions ordinaires (3 091 050 actions ordinaires après le fractionnement d'actions) à NYMEX relativement à la clôture des transactions visant l'entreprise MX-NYMEX, prévue le ou vers le 7 mars 2007. Compte tenu, sur une base pro forma, de notre fractionnement d'actions et de notre émission d'actions envisagée à NYMEX (en supposant aucune nouvelle émission ni aucun autre rachat de nos actions), notre capital-actions émis et en circulation à la date de l'inscription à la cote des actions comptera 30 910 515 actions ordinaires, dont la totalité sont des actions votantes et participantes.

Le 30 novembre 2006, la Bourse a déclaré un dividende de 1,50 \$ par action. Ce dividende a été versé le 12 janvier 2007.

Nous considérons actuellement diverses options relativement à l'utilisation du produit issu de l'investissement de NYMEX. En plus d'en utiliser une partie à des fins générales, nous pourrions utiliser le produit pour financer le versement éventuel d'un dividende spécial à l'intention des actionnaires existants avant la clôture des transactions de NYMEX, ou pour financer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 6 février 2006, 792 000 des 835 000 options sur actions attribuées ont été exercées à un prix moyen de 5,08 \$. La Bourse a consenti des prêts portant intérêt à 5 % relativement à 595 000 actions. Les dividendes versés sur ces actions ont été déduits du montant des prêts. Les prêts ont été entièrement remboursés avant la date du présent rapport.

Se reporter également aux notes 12 et 24 afférentes aux états financiers consolidés vérifiés.

Données sur les actions en circulation et les options en cours

	Données pro forma à la date des présentes <sup>1)</sup>	Au 31 décembre 2006 <sup>2)</sup>	Au 31 décembre 2005 <sup>2)</sup>
Actions émises et en circulation	30 910 515	9 273 155	8 481 155
Options en cours	129 000	43 000	835 000

<sup>1)</sup> Tient compte du fractionnement d'actions de même que de l'émission envisagée de 1 030 350 actions ordinaires (3 091 050 actions ordinaires après le fractionnement d'actions) à NYMEX dans le cadre de l'investissement de NYMEX.

<sup>2)</sup> Ne tient pas compte de notre fractionnement d'actions ni de l'investissement envisagé de NYMEX.

## Ententes hors bilan

La Bourse a des obligations au titre du régime d'avantages sociaux futurs. Au 31 décembre 2006, les obligations estimatives aux termes de ce régime d'avantages sociaux futurs se chiffraient à environ 1,5 million de dollars, dont une tranche d'environ 0,7 million de dollars a été inscrite comme passif dans les états financiers consolidés vérifiés de la Bourse. En 2006, la charge nette au titre des prestations constituées s'élevait à 0,4 million de dollars, et elle était constatée dans l'état des résultats au poste des salaires et charges sociales. Pour de plus amples renseignements sur les obligations au titre du régime d'avantages sociaux futurs de la Bourse, il y a lieu de se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Bourse.

La Bourse est également partie à certaines obligations contractuelles et engagements, y compris des obligations découlant de contrats de location-exploitation et des obligations d'achat, qui sont analysées plus en détail à la rubrique « Obligations contractuelles et engagements et opérations entre apparentés ».

## Instruments financiers

Les instruments financiers de la Bourse comprennent la trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, certains autres éléments d'actif (prêts accordés aux employés), les dépôts en espèces des membres compensateurs (actifs et passifs), les dépôts au fonds de compensation (actifs et passifs), les règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs et à payer à ceux-ci, les créditeurs, les charges à payer et la dette à court terme.

La trésorerie et les équivalents sont inscrits au prix coûtant, qui se rapproche de la juste valeur marchande. Les placements temporaires sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux. La valeur comptable des débiteurs, des dépôts en espèces des membres compensateurs (actifs et passifs), des dépôts au fonds de compensation (actifs et passifs), des règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, des créditeurs et des charges à payer, et de la dette à court terme se rapproche de leur juste valeur du fait que ces instruments échoient à court terme. La juste valeur des prêts accordés aux employés est calculée en fonction de la valeur actuelle des remboursements futurs.

## Obligations contractuelles et engagements et opérations entre apparentés

Les principales obligations de la Bourse découlant d'ententes contractuelles fermes, notamment les engagements relatifs aux paiements futurs aux termes de contrats de location-acquisition et d'autres ententes de financement au 31 décembre 2006, sont décrites aux notes 10, 11 et 14 afférentes aux états financiers consolidés vérifiés et elles sont résumées ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers de dollars)	Paiements exigibles par période				
	Total	1 an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de location-exploitation	13 625 \$	1 941 \$	3 328 \$	3 307 \$	5 049 \$
Obligations d'achat	12 297	3 956 \$	6 173	2 168	–
Dette financière	1 072	1 072	–	–	–
Versements d'intérêt <sup>1)</sup>	26	26	–	–	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>27 020 \$</b>	<b>6 995 \$</b>	<b>9 501 \$</b>	<b>5 475 \$</b>	<b>5 049 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend les intérêts et les frais devant être versés sur la dette financière.

La Bourse loue ses locaux et son matériel aux termes de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance entre 2007 et 2015 et la Bourse s'est engagée aux termes de contrats de licences et services jusqu'en 2010.

En 2000, la Bourse a conclu des contrats de licences et d'entretien avec AtosEuronext pour l'utilisation du logiciel de négociation électronique d'AtosEuronext, aux termes duquel AtosEuronext était tenue de fournir des services d'exploitation et de soutien relativement à la plateforme de négociation. Les droits de licence et d'entretien aux termes de ces contrats s'établissent à 2,9 millions de dollars pour 2007. Par suite de sa décision de mettre au point elle-même sa plateforme de négociation personnalisée, SOLA®, la Bourse pourrait envisager de mettre un terme aux contrats de licence et d'entretien avant leur date d'échéance si la dernière phase du protocole SOLA® était complétée par la Bourse d'ici juin 2007, tel qu'il est prévu à l'heure actuelle. Si la Bourse décide d'exercer son droit de résiliation, elle pourrait devoir verser des indemnités de résiliation anticipée totalisant 0,9 million d'euros (1,4 million de dollars au 31 décembre 2006) en 2007.

La dette financière de la Bourse se compose d'obligations découlant de contrats de location-acquisition et de dettes à court terme.

En outre, la Bourse a conclu une entente relativement à MCEX aux termes de laquelle elle a convenu avec CCX que la Bourse financera la première tranche de 3,0 millions de dollars US des besoins initiaux en matière de fonds de roulement à l'égard de MCEX. Cette entente comporte des tranches, dont une première de 300 000 \$ US, et la Bourse peut mettre fin à l'entente dès qu'une tranche est épuisée, sous réserve de certaines conditions et du retrait du projet MCEX conjointement avec CCX.

En 2006, la Bourse a conclu des opérations entre apparentés avec des sociétés affiliées dans le cours normal des affaires. Depuis 2004, la Bourse est un fournisseur officiel de BOX et, à ce titre, elle facture des frais à BOX relativement à des salaires, des services de télécommunication, du matériel informatique et d'autres services à des taux convenus avec BOX. Les frais facturés à BOX en 2006 ont totalisé 15,3 millions de dollars (contre 15,6 millions de dollars en 2005). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires.

Se reporter à la note 19 afférente aux états financiers consolidés vérifiés au 31 décembre 2006.

## Acquisitions d'entreprises et investissements stratégiques

En 2006, la Bourse s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire de 13,3 % dans BOX auprès de BSE en contrepartie de 34,2 millions de dollars US (39,8 millions de dollars au 31 décembre 2006). Si cette transaction se concrétise, la participation de la Bourse dans BOX augmentera pour passer de 31,4 % à 44,7 %. Cette acquisition est assujettie à l'approbation préalable de la SEC ainsi qu'à des conditions de clôture habituelles. À l'heure actuelle, il est prévu que le dépôt en bonne et due forme de la demande d'approbation réglementaire devrait être fait au cours du premier semestre de 2007. Rien ne garantit que cette acquisition sera approuvée par la SEC ou que la clôture aura lieu.

## Dépenses en immobilisations et dépenses liées à d'autres éléments d'actif

Les dépenses en immobilisations engagées en 2006 et en 2005 se rapportent en grande partie à la technologie sur laquelle la plateforme électronique de la Bourse est fondée. Ces dépenses se sont établies environ à 4,7 millions de dollars et à 3,5 millions de dollars respectivement en 2006 et en 2005. Le reste des dépenses en immobilisations se rapporte à des améliorations locatives. En 2007, la Bourse prévoit que le total annuel des dépenses en immobilisations se chiffrera à quelque 7,0 millions de dollars. Les investissements prévus pour 2007 auront trait à la mise au point de produits et à l'amélioration de l'infrastructure technologique. À l'heure actuelle, la Bourse prévoit que les dépenses en immobilisations seront financées au moyen des flux de trésorerie liés à l'exploitation.

## Avoir des actionnaires

Au 31 décembre 2006, l'avoir des actionnaires s'établissait à 65,7 millions de dollars. L'augmentation de 4,7 millions de dollars reflète le bénéfice net dégagé au cours de l'exercice, déduction faite des dividendes de 24,4 millions de dollars constatés au cours de l'exercice.

## Risques et incertitudes

À différents degrés, la Bourse est exposée à des concentrations du risque de crédit et au risque de crédit. Elle est également exposée au risque de concurrence et de marché et à certains autres risques décrits ci-dessous.

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, environ 19 % de nos revenus proviennent des services informatiques rendus à BOX (25 % en 2005), et quatre participants agréés, au nom de nombreux clients, ont généré 33 % de nos revenus (31 % en 2005), pour un total combiné de 52 % de nos revenus en 2006 (56 % en 2005). Chacun de ses quatre participants agréés génèrent individuellement plus de 6 % de nos revenus en 2006. Bien que la Bourse cherche toujours à diversifier son bassin de participants agréés et à trouver des moyens pour encourager l'activité de l'ensemble des participants agréés, elle pourrait devoir continuer à dépendre, jusqu'à un certain degré, de BOX et de ces participants agréés clés à l'avenir.

### RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE LIÉ À LA CHAMBRE DE COMPENSATION

La Bourse est exposée au risque de crédit de ses participants agréés et de ses clients. Elle étudie les antécédents en matière de crédit des clients avant de leur consentir un crédit; en outre, elle évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses clients actuels. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de clients précis, de tendances historiques et d'autres renseignements.

La CDCC est également exposée au risque de défaut des membres compensateurs. La CDCC est la contrepartie centrale de toutes les opérations effectuées sur les marchés de la Bourse et offre une garantie de bonne fin à ces opérations. Elle supporte donc principalement le risque qu'une ou plusieurs contreparties, qui répondent à des critères financiers et réglementaires stricts, soient dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations puisqu'elle doit, dans ce cas, les assumer vis-à-vis des autres contreparties. Ce risque est accru si les conditions de marchés s'avèrent défavorables lors de la survenance de la défaillance. La CDCC est aussi exposée aux risques découlant de ses opérations, notamment les risques liés à la réglementation et les risques opérationnels.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de diminution des volumes de négociation et de compensation pouvant engendrer des pertes opérationnelles et financières. Ce risque est tributaire de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés financiers et boursiers, sur lesquels la Bourse n'exerce aucun contrôle.

#### RISQUE DE CONCURRENCE

La Bourse est en concurrence directe avec d'autres bourses d'instruments dérivés ainsi qu'avec les systèmes de négociation alternatifs. Une concurrence plus féroce pourrait se traduire, entre autres, par un attrait moins grand pour les produits de la Bourse et par une pression exercée sur la tarification des transactions. Par ailleurs, l'entente de 1999 signée avec le Groupe TSX, y compris les engagements de non-concurrence, vient à échéance en mars 2009, et le Groupe TSX a fait part de son intérêt de pénétrer le marché des produits dérivés.

#### FIABILITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

La Bourse est fortement dépendante de ses systèmes de technologie de l'information, étant entièrement automatisée. Par contre, elle a mis en œuvre des systèmes de secours de traitement en parallèle entièrement redondants ainsi que des dispositifs à sécurité intrinsèque pour minimiser les risques d'interruption ou de panne pouvant toucher ses opérations boursières et de compensation. BOX dispose à l'heure actuelle d'un système de secours de recouvrement en cas de sinistre partiel et la Bourse s'attend à finaliser en 2007 la redondance complète et la mise en œuvre des systèmes de secours de BOX.

#### RÉGLEMENTATION

Les activités de la Bourse sont assujetties à diverses exigences réglementaires. La Bourse exerce ses activités conformément à la réglementation des commissions des valeurs mobilières canadiennes, américaines, françaises et du Royaume-Uni et, dans le contexte de ses projets de développement, elle pourrait éventuellement être assujettie à la réglementation d'autres territoires de compétence. L'évolution de la réglementation n'est pas toujours prévisible. Des exigences réglementaires imprévues ou nouvelles pourraient avoir des effets sur l'organisation, la position concurrentielle et les résultats de la Bourse.

## Estimations comptables critiques

#### PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent en la participation de 31,4 % de la Bourse dans BOX et ils sont comptabilisés selon la valeur de consolidation.

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination du résultat net. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en dessous de sa valeur comptable constitue une indication d'une moins-value durable du placement.

Lorsque la valeur comptable d'un placement a été réduite pour tenir compte d'une moins-value, la nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute plus-value ultérieure n'est comptabilisée qu'au moment de sa réalisation.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la participation dans BOX excédait sa valeur comptable et, par conséquent, la Bourse a conclu qu'une réduction de valeur n'était pas nécessaire à cet effet.

#### CRÉDITS D'IMPÔT POUR FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET AIDE GOUVERNEMENTALE

La Bourse engage des frais de développement qui sont admissibles aux crédits d'impôt. Les crédits d'impôt enregistrés sont établis en fonction des estimations de la direction à l'égard des montants qui devraient être recouverts et sont assujettis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux charges d'exploitation sont portés aux résultats lorsque les dépenses connexes sont engagées. L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux dépenses en capital sont déduits de l'actif connexe.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES, ACTIFS INCORPORELS, ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS

Les coûts directs engagés dans le but de développer des logiciels sont comptabilisés dans la rubrique développement informatique, équipement et logiciels des immobilisations corporelles. Ces coûts incluent des coûts liés à la rémunération, aux équipements et aux sous-traitants, et ils sont amortis sur leur durée de vie estimative, soit sur une période de cinq ans.

Les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles acquises et amortissables sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés susceptibles d'en découler, une moins-value égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur est inscrite.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est exécutée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent, et présentée sous un poste distinct à l'état des résultats avant les éléments extraordinaires et les activités abandonnées.

Les actifs incorporels, qui représentent les coûts d'élaboration des programmes de formation en ligne, déduction faite de l'aide gouvernementale reçue, sont amortis sur cinq ans à partir de leur date de mise en fonction, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les charges reportées représentant les coûts d'élaboration des logiciels sont amorties sur cinq ans, soit la durée de vie estimative du produit. Les charges reportées, qui représentent les droits de licence et les frais de maintenance, sont amorties de façon linéaire sur des périodes allant de deux à trois ans.

#### **AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La Bourse a établi, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004, un régime enregistré de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses cadres dirigeants. Les prestations sont calculées d'après le nombre d'années de service et la rémunération des participants. Le coût de ce programme est capitalisé périodiquement.

Aux termes de ce régime de retraite, la Bourse comptabilise ses obligations au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. La Bourse a adopté les conventions suivantes :

- i) Le coût des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires et à l'âge de départ à la retraite des participants.
- ii) Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Le coût des services passés de 0,65 million de dollars découlant de la mise en place du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants à la date de création du régime, durée qui s'élève à 12,4 ans.
- iv) Les gains ou pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Les gains ou pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés qui excèdent 10 % du plus élevé des montants suivants, soit l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs, s'il y a lieu.

Se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

#### **IMPÔTS SUR LE REVENU**

La Bourse suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon l'incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et leur valeur fiscale. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs doivent être mesurés par application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur durant

l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence sur les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs de tout changement des taux d'imposition est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les taux sont en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les éléments d'actif d'impôts futurs doivent être constatés, mais, si leur réalisation est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value doit être constituée.

La direction doit déterminer s'il est plus probable qu'improbable que les éléments d'actif d'impôts futurs se réaliseront avant leur échéance et, selon tous les éléments d'information dont elle dispose, elle doit établir si une provision pour moins-value est nécessaire à l'égard de la totalité ou d'une partie des éléments d'actif d'impôts futurs. Les facteurs utilisés pour évaluer la probabilité de la réalisation comprennent l'expérience passée en matière de bénéfice et de gains en capital, les prévisions du bénéfice net avant les impôts, les stratégies de planification fiscale en place qui pourraient être mises en œuvres pour réaliser les éléments d'actif d'impôts futurs et la période à couvrir jusqu'à l'échéance des pertes fiscales reportées en avant. Bien que la réalisation ne soit pas certaine, la direction est d'avis que, selon les éléments d'information dont elle dispose, il est plus probable qu'improbable que les éléments d'actif d'impôts futurs résiduels, déduction faite de la provision pour moins-value, se réaliseront avant leur échéance.

## Passifs éventuels

La Bourse est visée par un certain nombre de procédures judiciaires relativement à la fermeture du parquet. Au 31 décembre 2006, le solde des réclamations contre la Bourse à cet égard totalisait 27,3 millions de dollars. La Bourse entend se défendre avec vigueur contre ces réclamations. Aux termes des PCGR du Canada, des montants sont comptabilisés au titre du règlement financier des réclamations si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif avait été engagé avant la date du bilan et que le montant de la perte en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Cependant, dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si un tel passif avait été engagé ou de faire une estimation raisonnable du montant de la perte avant que le litige ne soit plus près d'une résolution et, par conséquent, aucun montant ne peut être comptabilisé avant ce moment. Si l'estimation raisonnable du montant de la perte se situe dans une fourchette à l'intérieur de laquelle se situe un montant donné qui semble plus probable que tout autre, ce montant est constaté dans les états financiers. Si aucun montant situé à l'intérieur de cette fourchette ne peut être considéré comme plus probable que les autres, le montant minimum de la fourchette est comptabilisé.

La Bourse évalue de façon régulière le caractère adéquat du montant comptabilisé au titre des passifs éventuels et elle apporte les ajustements nécessaires afin de tenir compte des nouveaux éléments d'information lorsqu'ils deviennent connus. Bien qu'il soit difficile de prévoir le dénouement de telles affaires, la direction a constaté des provisions, au besoin, et elle estime que le dénouement de ces affaires n'aura aucune incidence néfaste sur ses résultats d'exploitation ni sur sa situation financière.

## Faits nouveaux en matière de comptabilité

### MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Bourse surveille l'application de nouvelles conventions comptables, notamment l'harmonisation proposée avec les exigences internationales en matière de présentation de l'information. En 2006, la Bourse n'a adopté aucune nouvelle convention comptable dont elle pourrait subir l'incidence.

En 2005, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables ayant une incidence sur les états financiers de la Bourse : le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu » (chapitre 1530) et le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855). Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur pour la Bourse le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et, par conséquent, elle en tiendra compte dans ses états financiers à partir de 2007.

### RÉSULTAT ÉTENDU

Le chapitre 1530 introduit la notion de résultat étendu, qui comprend le résultat net et les autres éléments du résultat étendu et reflète les variations des capitaux propres au cours d'une période, découlant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises découlant des établissements étrangers autonomes. Les états financiers consolidés comprendront un état consolidé du résultat étendu, et le montant cumulé, soit le cumul des autres éléments du résultat étendu, sera présenté à titre de nouveau poste de la rubrique « Capitaux propres » du bilan consolidé.

## INSTRUMENTS FINANCIERS — COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Il exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, soient comptabilisés au bilan lorsque la Bourse devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale, sauf en ce qui a trait à certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été classé, soit instrument détenu à des fins de transaction, instrument disponible à la vente, instrument détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction seront évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes seront comptabilisés dans le bénéfice net. Les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3855 permet à une entité de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction au moment de la constatation initiale ou de l'adoption des normes, et ce, même si cet instrument ne répondait normalement pas à la définition d'instrument détenu à des fins de transaction telle qu'elle est présentée dans le chapitre 3855. Les instruments qui sont classés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable.

Les autres conséquences comptables importantes résultant de l'adoption des dispositions du chapitre 3855 comprennent la comptabilisation initiale de certaines garanties financières à la juste valeur dans le bilan et l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir tous les coûts de transaction ou les primes ou escomptes obtenus ou accordés à l'égard des instruments financiers évalués selon le coût après amortissement.

La Bourse évalue actuellement l'incidence qu'auront ces changements de méthodes comptables sur ses états financiers consolidés.

## Contrôles et procédures

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Bourse sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que la Bourse doit fournir est cumulée, enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais fixés par les lois sur les valeurs mobilières du Canada, et ils comprennent des contrôles et procédures qui fournissent une assurance raisonnable que les informations sont accumulées et communiquées à la direction, notamment au président et chef de la direction et au chef de la direction financière, afin de leur permettre de prendre des décisions rapides au sujet de l'information devant être fournie.

Au 31 décembre 2006, une évaluation avait été effectuée sous la supervision et avec le concours des membres de la direction, notamment le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, relativement à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, conformément au Règlement 52-109 de l'AMF. Au terme de cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2006.

### CONTRÔLE INTERNE SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Bourse n'a effectué aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante ou raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## Renseignements financiers trimestriels

## Renseignements financiers trimestriels (non vérifiés)

(en milliers de \$, sauf pour les jours de négociation, le volume, les marges et les montants par action)

					2006
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total
Jours de négociation	64	63	62	62	251
Volume moyen quotidien (en contrats)	148 691	173 735	158 750	165 110	161 517
Revenus	19 077 \$	20 714 \$	19 924 \$	19 545 \$	79 260 \$
Bénéfice d'exploitation	5 449	7 355	7 275	7 566	27 645
Pourcentage de la marge d'exploitation	28,6 %	35,5 %	36,5 %	38,7 %	34,9 %
Bénéfice net	4 931 \$	6 465 \$	5 929 \$	7 506 \$	24 831 \$
Bénéfice de base par action <sup>1)</sup>	0,58	0,74	0,68	0,84	2,84
Bénéfice dilué par action <sup>1) 2)</sup>	0,55	0,71	0,65	0,81	2,72
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(938)	9 877	11 395	9 229	29 563

## Renseignements financiers trimestriels (non vérifiés)

(en milliers de \$, sauf pour les jours de négociation, le volume, les marges et les montants par action)

					2005
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total
Jours de négociation	62	64	63	61	250
Volume moyen quotidien (en contrats)	103 342	107 265	125 747	120 548	114 284
Revenus	14 599 \$	15 484 \$	16 569 \$	16 512 \$	63 164 \$
Bénéfice d'exploitation	3 141	3 925	4 735	3 320	15 121
Pourcentage de la marge d'exploitation	21,5 %	25,3 %	28,6 %	20,1 %	23,9 %
Bénéfice net	4 214 \$	3 867 \$	4 570 \$	2 484 \$	15 135 \$
Bénéfice de base par action <sup>1)</sup>	0,52	0,47	0,56	0,30	1,85
Bénéfice dilué par action <sup>1) 2)</sup>	0,48	0,44	0,52	0,28	1,72
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 628	7 296	7 798	7 417	25 139

<sup>1)</sup> Compte non tenu du fractionnement d'actions que nous envisageons avant notre inscription à la cote ni de l'émission d'actions à NYMEX aux termes de l'investissement de NYMEX.

<sup>2)</sup> Les données concernant le bénéfice dilué par action reflètent l'effet de dilution de nos options d'achat d'actions en cours et de nos actions détenues en garantie par la Bourse à l'égard de prêts consentis aux termes de notre ancien régime d'options d'achat d'actions et de notre ancien régime d'achat d'actions. Il y a lieu de se reporter aux notes 8 et 12 de nos états financiers consolidés vérifiés.

Les revenus dépendent essentiellement du volume des transactions, lequel n'est pas tributaire des variations saisonnières, bien qu'il puisse fluctuer selon la conjoncture du marché et la volatilité de ce dernier. Le volume des transactions peut être particulièrement influencé par les annonces relatives aux taux d'intérêt canadiens et américains ainsi qu'aux annonces visant d'autres indicateurs économiques clés. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont généralement inférieurs au premier trimestre de l'exercice en raison essentiellement des sorties de fonds effectuées pour payer les impôts sur le revenu ainsi que les primes versées aux dirigeants et aux salariés.

Au quatrième trimestre de 2006, les revenus de la Bourse se sont situés à 19,5 millions de dollars, en hausse de 18 % par rapport à celui inscrit à la période correspondante de l'exercice 2005 et légèrement en baisse de 2 % par rapport à celui inscrit au trimestre précédent. Malgré l'accroissement du volume moyen quotidien au quatrième trimestre de 2006, la diminution des revenus est essentiellement imputable à une diminution des revenus tirés des services d'information laquelle découle d'une réduction des paiements au titre de contrats de location-acquisition qui sont refacturés à BOX.

Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2006 a atteint 7,6 millions de dollars, contre 3,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2005 et 7,3 millions de dollars au troisième trimestre de 2006, une hausse qui s'explique principalement par une réduction de la charge d'amortissement liée aux actifs loués aux termes d'un contrat de location-acquisition, qui a été neutralisée par une provision au titre des règlements judiciaires. Le bénéfice net s'est établi à 7,5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2006, contre 2,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2005 et 5,9 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2006. La hausse du bénéfice net au quatrième trimestre par rapport à celui dégagé au troisième trimestre de 2006 est essentiellement attribuable à la réalisation de la provision pour moins-value au titre des impôts sur le revenu.

## Rapport de la direction relatif aux états financiers

Les présents états financiers consolidés de Bourse de Montréal Inc. et de sa filiale, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel, sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc.

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux données présentées dans les états financiers.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers, la direction de la compagnie, ainsi que la direction de sa filiale, se sont dotées de systèmes de contrôles comptables internes. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers, et que les biens de l'entreprise sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers contenus dans le présent rapport annuel surtout par l'entremise de son comité de vérification, formé majoritairement d'administrateurs externes. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés annuels de la compagnie et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. Les vérificateurs désignés par les actionnaires peuvent à leur gré rencontrer le comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs désignés par les actionnaires, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, dont le rapport suit.

Le président et chef de la direction,



Luc Bertrand

La première vice-présidente  
et chef de la direction financière,



Louise Laflamme

Montréal, Canada  
Le 14 février 2007

## Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») aux 31 décembre 2006 et 2005, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Bourse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bourse aux 31 décembre 2006 et 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/s/ KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 24 janvier 2007, sauf la note 24 en date du 14 février 2007

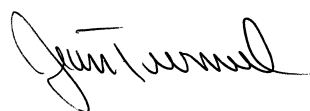
**Bilans consolidés**

31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents	22 919 \$	24 382 \$
Placements temporaires (note 3)	36 639	32 577
Encaisse affectée (notes 10 et 20)	2 700	1 541
Débiteurs (note 7)	7 889	6 272
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	6 951	22 006
Dépôts de couverture des membres (note 4)	2 312	1 041
Dépôts au fonds de compensation (note 4)	14 807	4 005
Frais payés d'avance	1 690	1 525
	95 907	93 349
Placements à long terme (note 5)	9 302	9 798
Immobilisations corporelles (note 6)	12 319	14 208
Impôts futurs (note 16)	2 523	705
Autres actifs (note 7)	2 643	972
	122 694 \$	119 032 \$
 <b>PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	13 057 \$	9 887 \$
Dividendes à payer	13 910	12 721
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	6 951	22 006
Dépôts de couverture des membres (note 4)	2 312	1 041
Dépôts au fonds de compensation (note 4)	14 807	4 005
Impôts exigibles	3 343	3 484
Dettes à court terme (note 10)	992	-
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an (notes 10 et 11)	80	3 239
	55 452	56 383
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (notes 10 et 11)	-	1 022
Impôts futurs (note 16)	812	245
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	713	410
Avoir des actionnaires :		
Capital-actions (note 12)	49 258	45 405
Surplus d'apport (note 12)	434	825
Bénéfices non répartis	16 991	16 532
Écart de conversion (note 13)	(966)	(1 790)
	65 717	60 972
Engagements (note 14)		
Éventualités (note 15)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 24)		
	122 694 \$	119 032 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Administrateur



Administrateur

## États consolidés des résultats

Exercices terminés les  
31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars, sauf  
les montants par action et le  
nombre d'actions)

	2006	2005
Revenus :		
Transactions	36 422 \$	26 403 \$
Compensation et levée des options	12 989	9 609
Services informatiques (note 19)	15 275	15 581
Information boursière	10 562	8 095
Participants	3 261	2 456
Autres	751	1 020
	<u>79 260</u>	<u>63 164</u>
Dépenses :		
Salaires et charges sociales	22 811	19 891
Exploitation des locaux	2 667	2 754
Licences et entretien informatique	6 184	6 397
Amortissement des immobilisations et des autres actifs	6 398	7 586
Frais généraux et d'administration	8 995	6 810
Télécommunications	2 536	2 841
Affaires publiques	1 870	1 408
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition et dettes échéant à moins de un an (notes 10 et 11)	154	356
	<u>51 615</u>	<u>48 043</u>
Bénéfice avant revenus de placements, autres éléments et impôts sur le revenu	27 645	15 121
Revenus de placements	2 613	1 785
Quote-part des résultats de sociétés sous influence notable, déduction faite de la perte de 551 \$ (néant en 2005) sur matérialisation de l'écart de conversion (note 5)	1 151	2 278
Gain sur dilution (note 5)	—	1 042
Perte et indemnités de résiliation sur aliénation de placements dans une société sous influence notable et une cœntreprise (notes 2 et 5)	—	(699)
Bénéfice avant impôts sur le revenu	<u>31 409</u>	<u>19 527</u>
Impôts sur le revenu (note 16) :		
Exigibles	7 829	4 353
Futurs	(1 251)	39
	<u>6 578</u>	<u>4 392</u>
Bénéfice net	<u>24 831 \$</u>	<u>15 135 \$</u>
Bénéfice de base par action (note 8)	2,84 \$	1,85 \$
Bénéfice dilué par action (note 8)	2,72 \$	1,72 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base (note 8)	8 742 762	8 197 051
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué (note 8)	<u>9 145 375</u>	<u>8 783 312</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les  
31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	16 532 \$	14 118 \$
Bénéfice net	24 831	15 135
Dividendes	(24 372)	(12 721)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>16 991 \$</u>	<u>16 532 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les  
31 décembre 2006 et 2005  
(en milliers de dollars)

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Bénéfice net	24 831 \$	15 135 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations et autres éléments d'actif	6 398	7 586
Quote-part des résultats dans des sociétés sous influence notable	(1 151)	(2 278)
Perte sur aliénation de placement dans une cœntreprise	–	21
Perte sur aliénation de placement dans une société sous influence notable	–	378
Gain sur dilution	–	(1 042)
Amortissement de prime sur placements	16	27
Revenus d'intérêts sur placements à escomptes	(453)	(633)
Impôts futurs	(1 251)	39
Coût du régime d'options d'achat d'actions	152	234
Variation nette des soldes hors caisse d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 17)	1 021	5 672
	<u>29 563</u>	<u>25 139</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 17) :		
Acquisitions d'immobilisations	(4 633)	(3 848)
Augmentations des autres actifs	(2 337)	(46)
Aliénations d'immobilisations (note 10)	1 319	–
Acquisitions de placements	(257 437)	(277 318)
Aliénations de placements	253 812	269 456
Aliénation d'un placement dans une cœntreprise	–	(21)
Acquisitions de placements à long terme	–	(1 012)
Distributions reçues d'une société sous influence notable	2 471	–
	<u>(6 805)</u>	<u>(12 789)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 17) :		
Encaisse affectée	(1 159)	(402)
Diminution des obligations découlant des contrats de location-acquisition et dettes (notes 10 et 11)	(3 189)	(3 490)
Émission d'actions (note 12)	3 310	1 886
Dividendes	(23 183)	–
	<u>(24 221)</u>	<u>(2 006)</u>
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents	(1 463)	10 344
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	24 382	14 038
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	22 919	24 382
Placement à court terme à la fin de l'exercice	36 639	32 577
Trésorerie et équivalents et placement à court terme à la fin de l'exercice	<u>59 558 \$</u>	<u>56 959 \$</u>
Détail de la trésorerie et équivalents :		
Espèces	2 792 \$	3 427 \$
Acceptations bancaires	20 127	12 284
Bons du Trésor	–	8 671
	<u>22 919 \$</u>	<u>24 382 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

*(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)*

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a été constituée le 29 septembre 2000, à la suite de la démutualisation de la Bourse de Montréal, en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Sa principale activité est de servir de bourse d'instruments dérivés. La Bourse est responsable de la réglementation du marché et des participants agréés. En vertu des règlements de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la Bourse doit respecter certains ratios financiers et d'autres conditions pour conserver sa reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation. De plus, sa filiale, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), agit en qualité de société émettrice, de chambre de compensation et de garante de contrats d'options et de contrats à terme négociés à la Bourse et de certains instruments du marché de gré à gré.

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES :

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous :

#### a) Consolidation et placements à long terme :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Bourse de Montréal Inc., ceux de sa filiale en propriété exclusive, la CDCC, et, jusqu'en date du 19 décembre 2005 (note 2), ceux de Clearco Inc. (« Clearco »), une cœntreprise. La Bourse utilise la méthode de la consolidation proportionnelle pour comptabiliser sa quote-part de 50 % de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de la cœntreprise. Depuis le 14 août 2006, les états financiers comprennent également une participation de 51 % dans le Marché climatique de Montréal inc. (« MCEX ») qui a été créé en partenariat avec la Chicago Climate Exchange Inc. (« CCX »).

Les placements à long terme sont composés d'une participation de 31,4 % que la Bourse détient dans les unités de Boston Options Exchange LLC (« BOX ») aux États-Unis et, jusqu'en date du 19 décembre 2005 (note 5), d'une participation de 8 % que la Bourse détenait dans le capital-actions d'Oxen Inc. (« Oxen »), les deux étant des placements dans des sociétés sous influence notable. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, selon laquelle le coût d'origine du placement est redressé selon la quote-part de la Bourse du bénéfice net ou de la perte nette postérieur(e) à l'acquisition, déduction faite des dividendes et distributions.

La valeur comptable d'un placement est réduite lorsqu'il y a évidence d'une moins-value durable.

#### b) Trésorerie et équivalents :

La trésorerie et équivalents comprennent les placements liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, et sont présentés au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur.

#### c) Placements temporaires :

Les placements temporaires sont composés de titres à taux fixes et sont comptabilisés au moindre du prix coûtant et de la juste valeur.

#### d) Règlements quotidiens à recevoir et à payer aux membres de la CDCC :

Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, résultant des positions ouvertes des contrats à terme évaluées à la valeur marchande quotidiennement et des transactions sur options compensées quotidiennement, doivent être perçues des membres ou reçues par eux avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir d'un membre compensateur sont inscrites comme éléments d'actif dans le bilan et ne sont pas déduites des sommes à payer à un autre membre compensateur, lesquelles sont présentées comme éléments de passif.

Au 31 décembre 2006, la somme la plus élevée à recevoir d'un membre compensateur s'élevait à 3 044 \$ (13 397 \$ en 2005) et la somme la plus élevée à payer à un membre compensateur se chiffrait à 2 139 \$ (7 062 \$ en 2005).

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) :****e) Immobilisations :**

Les immobilisations sont inscrites au coût historique. La charge d'amortissement est calculée selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Équipement, logiciels et développement informatique	3 à 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur des périodes n'excédant pas la durée des baux.

Les coûts directs engagés dans le but de développer des logiciels à usages interne et externe sont capitalisés dans la rubrique équipement, logiciels et développement informatique. Ces coûts incluent la rémunération, l'équipement informatique et les sous-traitants, et sont amortis sur leur durée de vie estimative, soit sur une période de 5 ans.

**f) Autres éléments d'actif :**

Les coûts d'élaboration des programmes de formation en ligne développés, déduction faite de l'aide gouvernementale reçue, sont amortis sur 5 ans à partir de leur date de mise en fonction, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les frais reportés qui sont liés à des coûts de développements de logiciel sont amortis sur 5 ans, soit sur la durée de vie économique du produit.

Les frais reportés qui représentent des droits de licences et des frais de maintenance sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur des périodes allant de 2 à 3 ans.

Les frais liés à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans BOX seront imputés aux coûts d'acquisition du placement lorsque la transaction sera terminée ou ils seront passés en charge si la transaction ne se concrétise pas.

**g) Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres actifs incorporels :**

Les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations incorporelles acquises et amortissables sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable et des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une moins-value égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur est inscrite.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de dépréciation et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est exécutée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattachée à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent, et présentée sous un poste distinct à l'état des résultats avant les éléments extraordinaires et les activités abandonnées.

**h) Rémunérations et autres paiements à base d'actions :****RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES :**

La Bourse comptabilise son régime d'unités d'actions différées en constatant une charge aux résultats et en enregistrant un passif à la juste valeur des actions au moment de l'octroi de ces dernières, selon la méthode de la juste valeur dont le détail apparaît à la note 12. Les variations de la juste valeur des actions sous-jacentes, entre la date d'attribution et la date d'évaluation, entraînent un changement au passif. Ce régime, constitué pour certains membres du Conseil d'administration et des divers comités de la Bourse, a été aboli en janvier 2005 (note 12).

**RÉGIME D'OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS ET RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS :**

La Bourse comptabilise son régime d'options d'achat d'actions selon la méthode de la juste valeur, qui veut que le coût de rémunération lié aux octrois aux employés soit calculé à la juste valeur à la date d'octroi et comptabilisé sur la période d'acquisition.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) :

#### i) Constatation des revenus :

Les revenus de transactions sont constatés à la date de transaction de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les revenus de compensation sont constatés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les revenus provenant de contrat en temps et matériel sont constatés lorsque le service est rendu en fonction des tarifs contractuels.

Les revenus provenant d'hébergement d'équipements informatique sous contrat à tarif fixe sont constatés linéairement sur la durée de l'entente, peu importe la valeur facturée.

Les revenus provenant de droits de licences et de services de maintenance informatique sont constatés linéairement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des données sur les marchés sont constatés en fonction de leur utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les revendeurs.

Les honoraires de réglementation des marchés sont inscrits et constatés dans le mois au cours duquel les services sont rendus.

Les revenus de placements sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

#### j) Crédits d'impôt pour frais de développement et aide gouvernementale :

La Bourse engage des frais de développement qui sont admissibles aux crédits d'impôt. Les crédits d'impôt enregistrés sont établis en fonction des estimations de la direction à l'égard des montants qui devraient être recouverts et sont assujettis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux charges d'exploitation sont passés en charges lorsque les dépenses connexes sont engagées. L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt pour les frais de développement relatifs aux dépenses en capital sont déduits de l'actif connexe.

#### k) Conversion de devises :

Les revenus et les dépenses issus de transactions libellées en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change sont constatés dans les résultats.

La Bourse détient un placement dans une société sous influence notable établie aux États-Unis et qui est considérée comme un établissement étranger autonome. Conséquemment, ce placement est converti en dollars canadiens au taux en vigueur à la date du bilan, et les gains ou pertes de change non matérialisés sont présentés sous la rubrique Écart de conversion dans l'avoir des actionnaires.

#### l) Avantages sociaux futurs :

La Bourse a établi, en date du 1er janvier 2004, un régime enregistré de retraite à prestations déterminées à l'intention de certains de ses cadres dirigeants. Les prestations sont calculées d'après le nombre d'années de service et la rémunération des participants. Le coût de ce programme est capitalisé périodiquement.

Aux termes de ce régime de retraite, la Bourse comptabilise ses obligations au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. La Bourse a adopté les conventions suivantes :

- i) Le coût des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires et à l'âge de départ à la retraite des participants.
- ii) Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- iii) Le coût des services passés de 650 \$ découlant de la mise en place du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants à la date de création du régime, soit une durée de 12,4 ans.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) :

#### l) Avantages sociaux futurs (suite) :

iv) Les gains ou pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Les gains ou pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés qui excèdent 10 % du plus élevé des montants suivants, soit l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs lorsque applicable.

#### m) Impôts sur le revenu :

La Bourse suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon l'incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et leur valeur fiscale. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs doivent être mesurés par application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence sur les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs de tout changement des taux d'imposition est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les taux sont en vigueur ou pratiquement en vigueur. Les éléments d'actif d'impôts futurs doivent être constatés, mais, si leur réalisation est jugée plus improbable que probable, une provision pour moins-value doit être constituée.

#### n) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations fournies relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes visées.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la provision pour créances irrécouvrables, les crédits d'impôt, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette, et l'évaluation du placement dans une société sous influence notable, ainsi que la détermination de la provision pour moins-value relative à l'actif d'impôts futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### 2. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE :

En juillet 2004, la CDCC a conclu une entente avec Oxen afin de développer les services de compensation de contrats à terme de gré à gré d'électricité de sa filiale Clearco, dont CDCC a acquis 50 % du capital-actions pour un montant de 300 \$.

Les états financiers comprennent la quote-part de la Bourse dans les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la coentreprise comme suit pour l'exercice terminé au 31 décembre 2005 :

Revenus	12 \$
Perte nette	(213)
Flux de trésorerie utilisés dans l'exploitation	(146)

En décembre 2005, la CDCC a vendu sa participation dans Clearco pour un montant de un dollar. Cette transaction a généré une perte sur aliénation de placement de 21 \$.

**3. PLACEMENTS TEMPORAIRES :**

	2006			2005		
	Taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2006	Coût	Juste valeur	Taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2005	Coût	Juste valeur
<b>Obligations fédérales :</b>						
Échéance : moins de un an	4,45 %	5 633 \$	5 646 \$	2,85 %	7 004 \$	7 031 \$
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	–	–	–	3,51 %	203	205
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	4,32 %	11 139	11 129	3,97 %	5 105	5 096
Échéance : 10 ans et plus	3,91 %	306	308	–	–	–
<b>Obligations provinciales :</b>						
Échéance : moins de un an	4,35 %	1 011	1 013	3,16 %	2 719	2 724
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	3,88 %	431	442	2,66 %	402	407
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	4,30 %	1 572	1 630	4,14 %	5 292	5 346
Échéance : 10 ans et plus	5,10 %	7 878	8 551	4,82 %	8 795	9 421
<b>Obligations de sociétés :</b>						
Échéance : moins de un an	3,19 %	390	390	–	–	–
Échéance : entre 1 an et moins de 3 ans	4,24 %	1 892	1 894	3,19 %	406	402
Échéance : entre 3 ans et moins de 10 ans	4,50 %	5 917	5 932	4,80 %	281	286
Échéance : 10 ans et plus	5,53 %	470	505	5,66 %	2 370	2 541
		<b>36 639 \$</b>	<b>37 440 \$</b>		<b>32 577 \$</b>	<b>33 459 \$</b>

La juste valeur des obligations est calculée selon les prix du marché.

**4. DÉPÔTS DE COUVERTURE DES MEMBRES ET DÉPÔTS AU FONDS DE COMPENSATION :**

Les dépôts en espèces des membres compensateurs sont détenus au nom de la CDCC et présentés dans les bilans aux rubriques Dépôts de couverture des membres et Dépôts au fonds de compensation. Les titres du gouvernement, les lettres de crédit et les autres titres sont déposés par les membres compensateurs auprès de dépositaires agréés aux termes de contrats irrévocables. Les membres compensateurs peuvent également déposer directement des lettres de crédit et des récépissés d'entiercement auprès de la CDCC.

Le tableau ci-après présente les dépôts de couverture et du fonds de compensation détenus par des dépositaires et dont la CDCC est le bénéficiaire, qui n'apparaissent pas dans les bilans aux 31 décembre.

	2006	2005
<b>Dépôts de couverture :</b>		
Titres du gouvernement à leur valeur nominale	1 794 482 \$	1 718 376 \$
Lettres de crédit à leur valeur nominale	186 392	39 595
Titres de participation (pour compenser les positions vendeurs) à leur valeur marchande <sup>(1)</sup>	1 275 804	397 075
	<b>3 256 678 \$</b>	<b>2 155 046 \$</b>
<b>Dépôts au fonds de compensation :</b>		
Titres du gouvernement à leur valeur nominale	338 623 \$	227 149 \$

(1) La valeur marchande est déterminée selon les prix des actions négociées en bourse le dernier jour de l'année.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 5. PLACEMENTS À LONG TERME :

#### a) BOX :

La Bourse détient une participation dans BOX, une bourse électronique où sont négociées des options sur actions américaines sur titres boursiers.

En janvier 2005, deux nouveaux partenaires de BOX ont versé des fonds de 3 348 \$ US (4 130 \$ CA) en contrepartie d'unités supplémentaires. À la suite de ces transactions, la participation de la Bourse dans BOX a été réduite de 31,7 % à 30,7 %, ce qui a généré un gain sur dilution de 1 042 \$, déduction faite de la matérialisation d'une partie de l'écart de conversion de 46 \$.

En juin 2005, la Bourse a fait l'acquisition de 0,7 % des unités de BOX pour une contrepartie en espèces de 810 \$ US (1 012 \$ CA) augmentant sa participation à 31,4 %. L'excédent du prix payé sur la valeur comptable nette de l'actif net acquis à la date d'acquisition, d'un montant de 838 \$, a été constaté à titre d'écart d'acquisition et n'est pas amorti.

Au cours de 2006, la Bourse s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire dans BOX (note 14 b)).

#### b) Oxen :

En décembre 2005, la Bourse a mis un terme à son entente conclue en juillet 2004 avec Oxen en lui revendant sa participation de 8 % pour un dollar. L'aliénation de ce placement a généré une perte de 678 \$ incluant des indemnités de résiliation de 300 \$.

	2006	2005
Participation de 31,4 % des unités de BOX	11 685 \$	11 685 \$
Écart d'acquisition	838	838
Quote-part des pertes accumulées	(2 469)	(3 620)
Distributions	(2 471)	–
Gain sur dilution	2 685	2 685
Écart de conversion	(966)	(1 790)
Placement dans BOX (31,4 %)	9 302	9 798
Placement dans Oxen (8 % du capital-actions)	–	400
Quote-part des pertes accumulées	–	(22)
Perte sur aliénation de placement dans Oxen	–	(378)
Placement dans Oxen (8 % du capital-actions)	–	–
Placements à long terme	9 302 \$	9 798 \$

La quote-part de la Bourse dans la valeur comptable nette de BOX représente 7 038 \$ au 31 décembre 2006 (7 545 \$ au 31 décembre 2005).

BOX est une société à responsabilité limitée et, par conséquent, les impôts de cette entité sont payables par les propriétaires selon leur quote-part dans la société. La Bourse dispose d'actifs d'impôts futurs dans BOX qui pourront être utilisés contre les bénéfices éventuels générés par BOX. Ces actifs représentent un report de perte en avant et des écarts temporaires pour un total de 532 \$ (note 16).

### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

	2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement, logiciels et développement informatique	15 510 \$	6 901 \$	8 609 \$
Équipement et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition	2 245	2 165	80
Améliorations locatives	13 588	10 241	3 347
Mobilier, agencement et équipement	833	550	283
	32 176 \$	19 857 \$	12 319 \$

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE) :**

En 2006, la charge d'amortissement sur les immobilisations représente 6 044 \$ (7 347 \$ en 2005), incluant 2 564 \$ (3 254 \$ en 2005) liés aux équipements et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition.

			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement, logiciels et développement informatique	13 027 \$	6 171 \$	6 856 \$
Équipement et logiciels loués en vertu de contrats de location-acquisition	10 299	6 337	3 962
Améliorations locatives	13 021	9 814	3 207
Mobilier, agencement et équipement	652	469	183
	<u>36 999 \$</u>	<u>22 791 \$</u>	<u>14 208 \$</u>

En septembre 2005, la Bourse a déterminé les actifs liés à la plateforme de négociation devant être remplacés par un logiciel plus performant élaboré à l'interne. Bien que ces actifs fussent encore fonctionnels, ils comportaient des limites, en termes de capacité, et rendaient la Bourse dépendante d'un tiers externe pour sa plateforme de négociation jusqu'au remplacement de ces actifs échelonné sur 2005 et 2006. Une révision de la période d'amortissement estimée ainsi qu'un test de recouvrabilité de ces actifs remplacés ont donné lieu à une charge d'amortissement supplémentaire de 935 \$ en 2006 (912 \$ en 2005).

Au 31 décembre 2006, il y a des immobilisations corporelles en cours de développement d'un montant de 2 292 \$ et pour lesquelles l'amortissement n'a pas débuté (268 \$ en 2005).

**7. AUTRES ACTIFS :**

			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition <sup>1)</sup>	308 \$	– \$	308 \$
Frais reportés	1 669	73	1 596
Programmes de formation en ligne	1 311	973	338
Prêts aux employés <sup>2)</sup>	401	–	401
			<u>2 643 \$</u>
			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition	308 \$	– \$	308 \$
Programmes de formation en ligne	1 465	801	664
			<u>972 \$</u>

En 2006, la charge d'amortissement des programmes de formation en ligne totalise 281 \$ (239 \$ en 2005) et l'amortissement des frais reportés totalise 73 \$ en 2006 (néant en 2005).

<sup>1)</sup> L'écart d'acquisition a été généré par suite de l'acquisition complète de CDCC en 2000.

<sup>2)</sup> Le solde des prêts aux employés au 31 décembre 2006 totalise 713 \$ (néant en 2005). La tranche à court terme de ces prêts totalisant 312 \$ (néant en 2005) est présentée avec les débiteurs. La juste valeur des prêts aux employés se rapproche de sa valeur comptable au 31 décembre 2006 (néant en 2005) et est calculée en actualisant les remboursements futurs. Les modalités des prêts aux employés sont les mêmes que pour les prêts sur le régime d'achat d'actions des employés, détaillées à la note 12 (b).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

Notes  
afférentes aux  
états financiers  
consolidés  
(suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 8. BÉNÉFICE PAR ACTION :

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation redressé pour tenir compte de l'effet potentiel dilutif des options d'achat d'actions et les actions détenues en garanties.

Le tableau suivant présente le calcul du bénéfice de base et dilué par action :

	2006	2005
Bénéfice net	24 831 \$	15 135 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	8 742 762	8 197 051
Effet dilutif des options d'achat d'actions et des actions détenues en garantie	402 613	586 261
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	9 145 375	8 783 312
Bénéfice de base par action	2,84 \$	1,85 \$
Bénéfice dilué par action	2,72 \$	1,72 \$

### 9. CRÉDIT D'EXPLOITATION :

La Bourse dispose d'un crédit d'exploitation de 2 000 \$. De ce crédit d'exploitation, un montant de 1 782 \$ a été donné en garantie au fiduciaire du régime d'avantages sociaux futurs (voir note 21). Ce crédit, lorsque utilisé, porte intérêt au taux préférentiel des institutions bancaires et est renouvelable annuellement (voir note 23 pour autre crédit autorisé).

### 10. DETTES À COURT TERME :

En octobre 2006, la Bourse a cédé des équipements faisant l'objet de contrats de location-acquisition à leur valeur comptable nette correspondant à 1 319 \$, incluant 869 \$ facturés à BOX pour couvrir la perte résultant de cette transaction et ce, conformément au contrat actuel avec BOX (note 19). Ce montant était entièrement encaissé au 31 décembre 2006. La Bourse a conclu une nouvelle entente avec le bailleur afin d'exclure les équipements vendus de l'entente initiale, transformant ainsi une partie des obligations découlant des contrats de location-acquisition en dettes à court terme pour un montant de 992 \$. Dans le cadre de cette nouvelle entente, un montant de 972 \$ de l'encaisse est affecté dans un compte en fiducie à titre de sûreté pour le bailleur.

Les dettes à court terme sont remboursables en versements mensuels de 6 \$ à 53 \$, portent intérêt à des taux variant de 5,2 % à 6,5 % et viennent à échéance entre mai et novembre 2007. La dépense d'intérêt pour 2006 se chiffre à 17 \$ (néant en 2005).

### 11. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION :

La Bourse a les obligations suivantes aux termes de contrats de location-acquisition pour de l'équipement informatique et des logiciels :

	2006	2005
Exercices se terminant les 31 décembre :		
2006	– \$	3 393 \$
2007	82	1 048
Montant des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	82	4 441
Déduire le montant représentant les intérêts (taux variant de 5,2 % à 6,5 %)	2	180
Valeur actualisée du montant des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	80	4 261
Tranche des obligations échéant à moins de un an	80	3 239
	0 \$	1 022 \$

Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont refacturées au coût dans le cadre des services fournis à BOX. La Bourse a obtenu, de certains partenaires de cette société, une garantie lui permettant de recouvrer un maximum de 50 % des engagements mentionnés précédemment dans le cas où BOX serait en défaut.

La dépense d'intérêt pour 2006 se chiffre à 137 \$ (356 \$ en 2005).

**12. CAPITAL-ACTIONS :**

	2006	2005
Autorisé :		
Nombre illimité d'actions sans valeur nominale :		
Ordinaires, avec droit de vote et droit de participation		
Privilégiées, sans droit de vote, dividende devant être déterminé lors de l'émission		
Total émis, incluant en garantie :		
9 273 155 actions ordinaires (8 481 155 en 2005)	51 589 \$	47 019 \$
Détenues en garantie pour prêts liés au régime d'achat d'actions :		
85 391 actions ordinaires (187 647 en 2005)	(800)	(1 614)
Détenues en garantie pour prêts liés au régime d'options d'achat d'actions :		
298 318 actions ordinaires (néant en 2005)	(1 531)	-
Émises et payées :		
8 889 446 actions ordinaires (8 293 508 en 2005)	49 258 \$	45 405 \$

Aucune personne, ni aucune personne liée à celle-ci, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ou d'une série donnée d'actions avec droit de vote de la Bourse.

Le 30 novembre 2006, la Bourse a déclaré un dividende de 1,50 \$ par action. Ce dividende est payable le 12 janvier 2007 aux actionnaires inscrits le 5 janvier 2007.

**a) Régime d'options d'achat d'actions :**

Le Conseil d'administration (le « Conseil ») a approuvé, le 30 octobre 2000, la création d'un régime d'options d'achat d'actions (« le régime ») à l'intention de la direction de la Bourse. La durée de chaque option et le nombre d'actions visées seront déterminés par le Conseil. Ainsi, les actions ordinaires susceptibles de faire l'objet d'options octroyées aux termes du régime sont au nombre de 847 000. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut faire l'objet d'options octroyées à une seule personne ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Bourse. Le prix d'exercice de chaque option correspond au montant fixé par le Conseil sans toutefois être inférieur à la juste valeur marchande des actions à la date de l'octroi. Toutefois, lorsque les actions seront inscrites à la cote d'une bourse reconnue, le prix d'exercice correspondra au cours moyen pondéré des actions pour les cinq jours précédant la date d'attribution des options.

En aucun cas, la durée d'une option ne peut dépasser dix ans à compter de la date de son octroi.

Au cours de 2006, 792 000 des 835 000 options d'achat d'actions octroyées ont été exercées à un prix de levée moyen de 5,08 \$. La Bourse a consenti des prêts portant intérêt à 5 % sur 595 000 actions pour un montant de 3 042 \$. Tout dividende payable sur ces actions est appliqué en remboursement des prêts. Les prêts, qui représentent 1 531 \$ au 31 décembre 2006, doivent être remboursés en totalité le 8 février 2007. Aucune option n'a été exercée en 2005.

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Options en circulation au 1er janvier 2005	838 000	5,09 \$
Annulées en 2005	(3 000)	5,09
Options en circulation au 1er janvier 2006	835 000	5,09
Exercées en 2006	(792 000)	5,08
Options en circulation au 31 décembre 2006	43 000	5,15 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars, sauf les montants par action et le nombre d'actions)

**12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE):****a) Régime d'options d'achat d'actions (suite) :**

Le tableau suivant présente sommairement des renseignements sur les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2006 :

Prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Durée de vie contractuelle et résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
5,15 \$	43 000	5,15 \$	6	43 000	5,15 \$

Aucune option n'a été octroyée en 2006 et 2005.

Le coût total associé aux options d'achat d'actions octroyées est établi selon la méthode de la juste valeur à leur date d'octroi. Le coût de rémunération relié à ces options est reconnu sur une période de trois ans, qui est la période sur laquelle les options sont acquises, à partir de la date d'octroi. Au cours de l'exercice, la Bourse a comptabilisé un coût de rémunération de 76 \$ (178 \$ en 2005) et crédité un montant équivalent au surplus d'apport.

Un montant de 467 \$, lié au remboursement des prêts accordés aux termes du régime d'options d'achat d'actions, a été transféré du surplus d'apport au capital-actions (néant en 2005).

**b) Régime d'achat d'actions :**

Un régime d'achat d'actions à l'intention des employés a été créé en mars 2001 pour un maximum de 400 000 actions, atteint en 2003 alors que la Bourse a émis 141 436 actions à 4,50 \$ l'action, pour un montant totalisant ainsi 637 \$. Le 18 avril 2005, l'AMF a approuvé une nouvelle période de souscription au régime d'achat d'actions à l'intention des employés, qui a été tenue du 6 mai au 6 juin 2005, permettant de souscrire un maximum de 200 000 actions. Au terme de cette période, 112 055 actions ont été émises à un prix unitaire de 13,74 \$ pour un total de 1 539 \$, basé sur la juste valeur des actions établie à partir de la méthode des flux monétaires actualisés.

Des prêts sans intérêt ont été accordés aux employés dans le but d'acheter ces actions et sont remboursables par retenues salariales égales sur des périodes allant de 1 à 5 ans (maximum de 3 ans pour les prêts de la dernière période de souscription) à compter de la date d'acquisition. Le solde des prêts non remboursé au 31 décembre 2006 représente 800 \$ (1 614 \$ en 2005). Toutes les actions acquises en vertu d'un prêt sont hypothéquées en premier rang avec dépossession en faveur de la Bourse afin de garantir le remboursement complet du prêt. Les prêts sont présentés en diminution du capital-actions. Les actions acquises au moyen des prêts d'achat d'actions sont considérées en fait comme des options d'achat d'actions, levées au cours de la durée du prêt d'achat d'actions. Les prêts octroyés pour l'achat de ces actions sont remboursables en toutes circonstances et peu importe l'évolution de la valeur des actions.

En 2005, la juste valeur moyenne du droit d'acquisition d'une action (considérée comme une option aux fins comptables) a été établie à 0,79 \$, selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes : une juste valeur des actions de la Bourse de 13,74 \$, un taux sans risque de 4 %, un taux de rendement des actions de 0 %, une volatilité prévue de 1 % et une durée de vie prévue des options d'achat d'actions d'un maximum de 3 années, selon la durée du prêt.

Au cours de l'exercice, la Bourse a comptabilisé un coût de rémunération de 76 \$ (56 \$ en 2005) et crédité un montant équivalent au surplus d'apport.

Un montant de 76 \$, lié au remboursement des prêts sur actions sous le régime d'achat d'actions, a été transféré du surplus d'apport au capital-actions (130 \$ en 2005).

**c) Placement privé à l'intention des administrateurs :**

Le 3 juin 2005, l'AMF a approuvé un placement privé à l'intention des administrateurs en poste à cette date, leur permettant de souscrire un maximum de 10 000 actions chacun, à un prix unitaire de 13,74 \$, basé sur la juste valeur des actions établie à partir de la méthode des flux monétaires actualisés. Au terme de la période de souscription, 84 000 actions ont été émises et entièrement payées le 8 juin 2005, pour une contrepartie totale de 1 154 \$.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

**12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE) :****d) Régime d'unités d'actions différées :**

Le régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs a été aboli en janvier 2005. La valeur de ces unités d'actions différées a été déterminée selon un prix unitaire de 13,74 \$, basé sur la juste valeur des actions établie à partir de la méthode des flux monétaires actualisés.

Au cours de 2005, suite à la levée des 139 488 unités d'actions différées, la Bourse a comptabilisé une charge de 470 \$ et un solde non payé de 146 \$ (10 626 unités) est inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2005 (néant en 2006).

**13. ÉCART DE CONVERSION :**

	2006	2005
Solde d'ouverture	(1 790) \$	(1 465) \$
Effet des variations des cours de change sur l'investissement net dans un établissement étranger autonome	273	(371)
Effet résultant de la transaction réduisant la participation dans une société sous influence notable (note 5)	–	46
Incidence des distributions reçues d'une société sous influence notable	551	–
Solde de clôture	(966) \$	(1 790) \$

**14. ENGAGEMENTS :**

a) La Bourse loue ses locaux et des équipements en vertu de contrats de location-exploitation échéant entre 2007 et 2015, et s'est engagée en vertu de contrats de licences et services jusqu'en 2010.

Au 31 décembre 2006, le total des paiements minimums exigibles et les paiements minimums exigibles au cours de chacun des exercices à venir en vertu des engagements sont les suivants :

	Locaux et location d'équipements	Contrats de licences et d'entretien	Total
2007	1 941 \$	3 956 \$	5 897 \$
2008	1 645	3 232	4 877
2009	1 683	2 941	4 624
2010	1 687	2 168	3 855
2011	1 620	–	1 620
2012 et suivants	5 049	–	5 049
Total des paiements minimums exigibles	13 625 \$	12 297 \$	25 922 \$

La dépense de loyer représente 1 944 \$ (2 041 \$ en 2005).

Une des ententes incluse dans les engagements peut être annulée à partir de septembre 2007 avec une pénalité de 900 Euros (1 385 \$).

b) Au cours de 2006, la Bourse s'est engagée à acquérir une participation supplémentaire de 13,3 % dans BOX auprès d'un autre détenteur d'unités en contrepartie de 34 175 \$ US (39 828 \$ CA au 31 décembre 2006). Cette acquisition est assujettie à l'approbation préalable de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis ainsi qu'aux conditions de clôture habituelles. Le dépôt officiel d'une requête d'approbation auprès des organismes de réglementation appropriés devrait avoir lieu dans la première moitié de 2007. Il n'existe aucune garantie quant à l'approbation de cette acquisition par la SEC ni quant à sa conclusion. Si l'opération était conclue, la participation de la Bourse dans BOX passerait de 31,4 % à 44,7 %. La Bourse entend financer cette acquisition à l'aide d'emprunts (note 5).

c) La Bourse a également conclu un engagement relativement à MCEX aux termes duquel elle a convenu avec la Chicago Climate Exchange Inc. (CCX) que la Bourse financera la première tranche de 3 000 \$ US des besoins initiaux en matière de fonds de roulement à l'égard de MCEX. Cette entente comporte des tranches, dont une première de 300 \$ US, et la Bourse peut mettre fin à l'engagement dès qu'une tranche est épuisée, sous réserve de certaines conditions et du retrait du projet MCEX conjointement avec CCX.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 15. ÉVENTUALITÉS :

La Bourse est visée par des poursuites pour dommages et intérêts liées à la fermeture du parquet. Au cours de 2006, un montant de 12 824 \$ des poursuites totales a été réglé pour 1 252 \$, plus 119 \$ en frais. Le solde des poursuites non réglées représente 27 269 \$ au 31 décembre 2006, poursuites contre lesquelles la Bourse a l'intention de se défendre avec vigueur. Même si la résolution de ces poursuites ne peut être déterminée avec certitude au 31 décembre 2006, la direction de la Bourse a comptabilisé une provision et est d'avis que la résolution de ces poursuites n'aurait pas d'incidence négative sur la situation financière ni sur les résultats de la société.

### 16. IMPÔTS SUR LE REVENU :

La provision au titre de l'impôt sur le revenu diffère du montant déterminé en appliquant le taux combiné fédéral et provincial au bénéfice avant impôts sur le revenu tel que prévu par les lois.

Les raisons et les incidences fiscales de cet écart se présentent comme suit :

	2006	2005
Bénéfice avant impôts sur le revenu	31 409 \$	19 527 \$
Taux d'imposition prévu par les lois	32,02 %	31,10 %
Impôts sur le revenu calculés	10 057	6 073
Avantage fiscal reconnu résultant de pertes précédentes et d'autres écarts temporaires liés à BOX	(1 021)	(893)
Autres variations de la provision pour moins-value	(968)	(68)
Incidence de la différence du taux d'imposition de BOX	140	204
Ajustement apporté aux actifs et aux passifs d'impôts futurs à la suite de l'entrée en vigueur de modifications des taux d'imposition	(183)	–
Gain sur dilution et matérialisation de l'écart de conversion	177	(324)
Congé fiscal provincial	(1 953)	(905)
Incidence de la différence du taux d'imposition de la filiale et de la cœntreprise	165	198
Incidence des écarts permanents	286	114
Autres	(122)	(7)
Impôts sur le revenu	6 578 \$	4 392 \$

Impôts futurs :

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant net de l'actif d'impôts futurs de la Bourse est la suivante :

	2006	2005
Actif d'impôts futurs :		
Immobilisations	98 \$	123 \$
Écart d'acquisition	1 023	1 082
Fonds de réserve de la Division de la réglementation	534	375
Régime d'avantages sociaux futurs	220	100
Placement dans BOX	618	523
Pertes d'exploitation et écarts temporaires de BOX (note 5)	532	1 020
Perte en capital	166	83
Autres	116	107
Actif d'impôts futurs	3 307	3 413
Provision pour moins-value	(784)	(2 708)
Actif d'impôts futurs, montant net	2 523 \$	705 \$
Passif d'impôts futurs :		
Immobilisations	(786) \$	(184) \$
Contrats de location-acquisition	(26)	(61)
Passif d'impôts futurs	(812) \$	(245) \$

Au 31 décembre 2006, la Bourse disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de report de perte de 1 224 \$ dont elle peut se servir pour réduire les revenus imposables futurs liés à la quote-part des résultats de BOX, échéant en 2024, ainsi que de pertes en capital reportées de 627 \$ dont elle peut se servir pour réduire ses gains en capital futurs, pour une période indéfinie.

Notes  
afférentes aux  
états financiers  
consolidés  
(suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

**17. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE :**

	2006	2005
a) Intérêts payés	157 \$	356 \$
Impôts payés	7 568	1 505
b) Variation nette des soldes hors caisse d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Débiteurs	(1 305) \$	2 335 \$
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	15 055	1 657
Dépôts de couverture des membres	(1 271)	4 329
Dépôts au fonds de compensation	(10 802)	(3 461)
Frais payés d'avance	(165)	455
Créditeurs et charges à payer	2 329	187
Impôts exigibles	(141)	2 695
Passif au titre des prestations constituées	303	–
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(15 055)	(1 657)
Dépôts de couverture des membres	1 271	(4 329)
Dépôts au fonds de compensation	10 802	3 461
	1 021 \$	5 672 \$
c) Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux :		
Activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations financées à même les comptes à payer	1 292 \$	451 \$
Activités de financement :		
Prêts consentis pour l'acquisition d'actions	3 042	1 460
Transfert du surplus d'apport au capital-actions lié au remboursement des actions financées aux termes du régime d'achat d'actions	76	130
Transfert du surplus d'apport au capital-actions lié au remboursement des actions financées aux termes du régime d'options d'achat d'actions	467	–
Dividendes à payer	13 910	12 721

**18. CRÉDITS D'IMPÔT POUR FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET AIDE GOUVERNEMENTALE :**

En 2006, la Bourse a comptabilisé des crédits d'impôt pour un montant de 548 \$ liés à des frais de développement, dans le but de faire évoluer les technologies utilisées pour la plateforme de négociation. En 2005, le montant de crédit comptabilisé représentait 263 \$.

Le 31 mars 2001, le ministère des Finances du Québec (le « Ministère ») a convenu d'octroyer à la Bourse un programme d'aide gouvernementale, totalisant 3 500 \$, pour le Service de formation afin de défrayer jusqu'à un maximum de 50 % des dépenses de création et/ou un maximum de 50 % des frais d'exploitation engagés avant le 31 mars 2004.

L'aide gouvernementale susmentionnée a été octroyée à la condition que la Bourse effectue la totalité ou la presque totalité de ses opérations sur le territoire de la Ville de Montréal, au moins jusqu'au 31 décembre 2005.

De plus, le 9 avril 2001, le Ministère a annoncé l'application des mesures fiscales pour soutenir le secteur financier au Québec, entre autres les bourses de valeurs, dont fait partie la Bourse. Ces mesures permettent de bénéficier d'une exemption d'impôt sur le revenu, d'une exemption de la taxe sur le capital et d'une exemption de cotisations des employeurs au Fonds des services de santé relativement aux activités admissibles de la Bourse pour une période allant du 1er octobre 2000 au 31 décembre 2010. Par ailleurs, le 12 juin 2003, le Ministère a réduit de 25 % ces exemptions. Ces exemptions, sauf pour l'exemption d'impôt sur le revenu, totalisent un montant d'environ 890 \$ en 2006 (828 \$ en 2005).

**19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS :**

En plus des transactions divulguées ailleurs dans nos états financiers, la Bourse a exécuté les transactions suivantes avec des apparentés.

La Bourse a conclu, en 2001, une entente en vue de fournir à BOX les technologies et les services connexes dont celle-ci a besoin à l'appui de son système de négociation électronique moyennant des droits.

**19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE) :**

À partir de février 2004, la Bourse est devenue un fournisseur officiel de BOX et facture à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par BOX, des salaires, des services de télécommunications, du matériel informatique ainsi que d'autres services. Les montants facturés en 2006 totalisent 15 275 \$ (15 581 \$ en 2005). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des affaires. Un montant de 20 \$ à recevoir de BOX est inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2006 (854 \$ en 2005).

En 2005, la Bourse a effectué des opérations dans le cours normal des affaires avec sa cœntreprise Clearco pour un montant de 433 \$.

**20. INFORMATION SECTORIELLE :**

La Bourse exerce ses activités dans deux secteurs d'exploitation. Les activités commerciales de ces secteurs sont réalisées au Canada et se définissent comme suit :

**BOURSE :**

Ce secteur agit à titre de la seule bourse d'instruments dérivés financiers standardisés au Canada offrant une gamme complète d'instruments dérivés sur actions, indices et taux d'intérêt.

**CHAMBRE DE COMPENSATION (CDCC) :**

Ce secteur offre des services de compensation et de caution des instruments dérivés négociés à la Bourse et certains instruments dérivés du marché de gré à gré (OTC).

Ces secteurs sont gérés séparément et sont évalués individuellement en se fondant sur les revenus et le bénéfice net.

	2006		
	Bourse	CDCC	Consolidé
Revenus boursiers et de compensation	50 737 \$	13 248 \$	63 985 \$
Revenus provenant des services informatiques (note 19)	15 275	–	15 275
Revenus de placement	1 541	1 072	2 613
Amortissement des immobilisations et autres actifs	6 307	91	6 398
Quote-part des résultats dans une société sous influence notable (note 5)	1 151	–	1 151
Bénéfice net	17 006	7 825	24 831
Acquisitions d'immobilisations et d'autres actifs	6 212	280	6 492
Éléments d'actif	80 574	42 120	122 694
			2005
	Bourse	CDCC	Consolidé
Revenus boursiers et de compensation	37 587 \$	9 996 \$	47 583 \$
Revenus provenant des services informatiques (note 19)	15 581	–	15 581
Revenus de placement	1 229	556	1 785
Amortissement des immobilisations et autres actifs	7 339	247	7 586
Quote-part des résultats dans des sociétés sous influence notable (note 5)	2 257	21	2 278
Bénéfice net	11 168	3 967	15 135
Acquisitions d'immobilisations et d'autres actifs	3 631	178	3 809
Éléments d'actif	74 310	44 722	119 032

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

### 20. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE) :

#### DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION :

Conformément à la décision de reconnaissance que l'AMF a rendue le 24 novembre 2000, la Bourse a mis sur pied une division distincte de réglementation, qui est responsable de la réglementation du marché et des participants agréés, laquelle Division est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. L'AMF a accepté que, à partir du 1er janvier 2005, la Division de la réglementation exerce ses fonctions uniquement dans le domaine des instruments dérivés. De plus, à cette même date, la Division a transféré ses fonctions et pouvoirs délégués en matière d'encadrement des courtiers en valeurs mobilières de façon à ce que tous ces courtiers et leurs représentants et dirigeants soient encadrés par un seul organisme d'autoréglementation au Québec, soit l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'ACCOVAM). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Division a généré des revenus avant remboursement de 3 220 \$ (2 462 \$ en 2005) et a engagé des coûts directs de 1 361 \$ (885 \$ en 2005) et des coûts indirects de 876 \$ (657 \$ en 2005). Les surplus de la Division au 31 décembre 2006, qui sont présentés dans les créditeurs et charges à payer, totalisent 1 728 \$ (1 541 \$ en 2005) et un montant équivalent est inclus dans l'encaisse affectée. De ce montant, 828 \$ seront remboursés aux participants agréés au début de 2007.

### 21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS :

Les informations relatives au régime d'avantages sociaux futurs de la Bourse se présentent comme suit :

	2006	2005
<b>Obligation au titre des prestations constituées :</b>		
Solde au début de l'exercice	1 385 \$	847 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	225	159
Intérêts débiteurs	75	60
Perte actuarielle	15	319
Solde à la fin de l'exercice	1 700 \$	1 385 \$
<b>Actifs du régime :</b>		
Juste valeur au début de l'exercice	119 \$	52 \$
Rendement annuel des actifs du régime	7	5
Cotisations de l'employeur	58	54
Gain actuariel	14	8
Juste valeur à la fin de l'exercice	198 \$	119 \$
<b>Passif au titre des prestations constituées :</b>		
Situation de capitalisation — déficit du régime	1 502 \$	1 266 \$
Coût non amorti des services passés	(493)	(545)
Perte actuarielle nette non amortie	(296)	(311)
Solde à la fin de l'exercice	713 \$	410 \$

Les cotisations de l'employeur de 58 \$ en 2006 et 54 \$ en 2005 ont été investies dans un fonds diversifié.

La Bourse a fourni une lettre de garantie de 1 782 \$ au fiduciaire du régime de retraite en utilisant une partie de ses crédits d'exploitation déjà en place avec sa banque (note 9).

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations de la Bourse au titre des prestations constituées et la charge de retraite sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 1er janvier) :

	2006	2005
	Charge et obligation	Charge et obligation
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	7,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %

Notes  
afférentes aux  
états financiers  
consolidés  
(suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005  
(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)

## 21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE) :

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime de retraite est en date du 1er janvier 2004. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être effectuée au plus tard le 1er janvier 2007. La date de mesure des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 1er janvier.

La charge nette de la Bourse, au titre du régime, se présente comme suit :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	225 \$	159 \$
Intérêts débiteurs	75	60
Rendement prévu des actifs du régime	(7)	(5)
Amortissement du coût des services passés	52	52
Amortissement de la perte actuarielle	16	–
Charge nette au titre du régime	361 \$	266 \$

La charge nette au titre du régime se retrouve dans les salaires et charges sociales à l'état consolidé des résultats.

## 22. INSTRUMENTS FINANCIERS :

### a) Risque de crédit :

La Bourse examine les antécédents du crédit des clients avant de leur accorder un crédit et effectue des examens réguliers de la solvabilité des clients existants. Une provision pour créances douteuses est constituée en fonction des facteurs se rapportant au risque de crédit engendré par des clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

### b) Risque de taux d'intérêt :

Une variation des taux d'intérêt sur le marché fera varier le rendement de la trésorerie et des équivalents et des placements temporaires ainsi que la juste valeur des placements temporaires à la hausse ou à la baisse.

### c) Juste valeur des instruments financiers :

La valeur comptable des débiteurs, des dépôts de couverture des membres (actifs et passifs), des dépôts au fonds de compensation (actifs et passifs), des règlements quotidiens à recevoir/à payer aux membres compensateurs, des créditeurs et charges à payer et des prêts aux employés inclus dans les autres éléments d'actif se rapproche de leur juste valeur du fait que ces instruments arrivent bientôt à échéance.

### d) Concentration du risque de crédit :

Environ 19 % des revenus de la Bourse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été généré par BOX en services informatiques (25 % en 2005), alors que quatre participants agréés, pour le compte de plusieurs clients, représentant 6 % des revenus de la Bourse individuellement, ont généré 33 % des revenus de la Bourse en 2006 (31 % en 2005) pour un total cumulé de 52 % en 2006 (56 % en 2005).

## 23. GESTION DES RISQUES :

À titre de chambre de compensation, la CDCC assume les obligations qui découlent d'une défaillance des positions d'instruments dérivés des membres en défaillance. La CDCC utilise diverses techniques pour réduire le risque de perte au minimum advenant une telle défaillance. La principale technique consiste à recevoir les dépôts de couverture en fonction du risque sous forme d'espèces, de lettres de crédit, d'actions et de titres du gouvernement négociables (note 4). Ainsi, lorsqu'un membre ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter des obligations découlant des options ou des contrats à terme standardisés, les dépôts de couverture peuvent servir à diminuer les coûts de liquidation des positions engagés par la CDCC.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un système de test de solidité financière, qui fait partie de son programme de contrôle du capital. Ce processus, qui a été mis en œuvre en 2000, permet d'évaluer la solidité financière des membres pour ce qui est de répondre aux exigences de couverture dans l'éventualité d'un changement soudain ayant une incidence défavorable sur les conditions du marché. Les portefeuilles des membres sont soumis à des tests de solidité financière et les membres qui ne répondent pas aux critères établis par la CDCC sont tenus de fournir un dépôt de couverture de solidité financière.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005  
*(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)*

### 23. GESTION DES RISQUES (SUITE) :

La CDCC possède également un fonds de compensation qui se compose de dépôts en espèces et de dépôts de titres effectués par des membres compensateurs (note 4). Ce fonds sert à couvrir le coût de liquidation des positions d'un membre en cas de défaillance si ce coût excède le montant des dépôts de couverture qui lui avaient été réclamés. Le niveau total des fonds de compensation devant être déposés par chaque membre compensateur est équivalent à 12 % du total des exigences les plus élevées de couvertures quotidiennes de ce membre au cours du dernier mois civil.

Si, en cas de défaillance d'un membre compensateur, il s'avère nécessaire d'obtenir du financement additionnel pour procéder à la liquidation, la CDCC a le droit d'exiger des membres une contribution additionnelle égale à leur contribution antérieure au fonds de compensation.

La CDCC a conclu une entente de crédit de soutien renouvelable totalisant 30 000 \$ auprès d'une banque canadienne de l'annexe I en vue de fournir des liquidités advenant une défaillance d'un membre compensateur. Dans le cadre de cette entente, l'emprunt doit être garanti et porte intérêt au taux préférentiel de la banque plus 0,75 %. Cette facilité de crédit n'a pas été utilisée depuis qu'elle a été établie.

### 24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN :

#### a) Investissement stratégique :

Le 14 février 2007, la Bourse et Nymex Holdings Inc. (« NYMEX ») ont conclu une convention aux termes de laquelle NYMEX ferait l'acquisition de 1 030 350 actions ordinaires (avant le fractionnement d'actions) émises par la Bourse pour 88 \$ l'action ordinaire, pour un produit net total d'approximativement 89 200 \$ (déduction faite des frais de transaction).

La Bourse considère actuellement diverses options relativement à l'utilisation du produit issu de l'investissement de NYMEX. En plus d'en utiliser une partie à des fins générales, la Bourse pourrait utiliser le produit pour financer le versement éventuel d'un dividende spécial à l'intention des actionnaires existants, ou pour financer la totalité ou une partie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Dans le cadre de cette convention, la Bourse et NYMEX ont convenu de créer une entreprise en vue de permettre la négociation et la compensation de produits énergétiques sur le marché canadien. La Bourse détiendrait une participation de 51 % dans ce partenariat avec NYMEX.

La Bourse et NYMEX prévoient actuellement conclure des conventions définitives le 7 mars 2007 ou vers cette date. La clôture de cet investissement stratégique est assujettie à plusieurs conditions, y compris à la conclusion de la vérification diligente et à la signature de la documentation finale approuvée par les membres des conseils d'administration respectifs de la Bourse et de NYMEX.

#### b) Nouveaux régimes de rémunération à base d'actions :

Le 13 février 2007, le Conseil d'administration a convenu de mettre fin aux deux régimes existants, soit le régime d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions, mais de maintenir les 43 000 options d'achat d'actions, avant le fractionnement ou 129 000 options après le fractionnement, en circulation et non levées.

À la même date, le Conseil d'administration de la Bourse a approuvé la création d'un régime d'achat d'actions des employés, ainsi que d'un régime d'options d'achat d'actions. Les deux régimes entreront en vigueur à compter de l'inscription en bourse.

#### I) RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS DES EMPLOYÉS :

- Selon les modalités du régime, les employés admissibles pourront contribuer jusqu'à un maximum de 10 % de leur salaire de base annuel. La Bourse contribuera pour un montant équivalent à 50 % des contributions de l'employé admissible, jusqu'à un maximum de 2,5 \$ par année.
- Ce régime n'entraînera aucune dilution puisque les achats d'actions seront effectués sur le marché libre par l'administrateur du régime.

#### II) RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS :

Le régime d'une durée de 10 ans prévoit une réserve d'actions de 1 800 000 actions ordinaires après le fractionnement d'actions. Le régime, basé entièrement sur les critères de performance, s'adresse aux dirigeants et employés clés de la Bourse et sa filiale en propriété exclusive, CDCC. Le Conseil d'administration conserve une entière discrétion quant à tous les aspects du régime.

**24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (SUITE) :**

c) Le 13 février 2007, le Conseil d'administration de la Bourse a accepté le fractionnement des actions ordinaires de la Bourse à raison de trois pour une, en vigueur immédiatement avant l'inscription à la cote d'une bourse en instance. Le tableau suivant montre l'impact du fractionnement d'actions sur le bénéfice par action :

	2006	2005
Bénéfice net	24 831 \$	15 135 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — de base	26 228 286	24 591 153
Effet de dilution des options d'achat d'actions et des actions détenues en garantie	1 207 839	1 758 783
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation — dilué	27 436 125	26 349 936
Bénéfice de base par action	0,95 \$	0,62 \$
Bénéfice dilué par action	0,91 \$	0,57 \$

**25. CHIFFRES CORRESPONDANTS :**

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été réagencés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés  
les 31 décembre 2006  
et 2005

*(en milliers de dollars,  
sauf les montants par action  
et le nombre d'actions)*



© Bourse de Montréal Inc.

This report is available in English.

Tour de la Bourse, C.P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9 Canada

Téléphone : (514) 871-2424 Sans frais au Canada : 1 800 361-5353

Courriel : [communications@m-x.ca](mailto:communications@m-x.ca) [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

